



Assemblée générale

Distr. générale
2 avril 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 12

Commerce et développement

(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Organes directeurs.....	9
B. Direction exécutive et administration	12
C. Programme de travail	15
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement	16
A. Mondialisation, interdépendance et développement	16
B. Développement de l'Afrique	20
Sous-programme 2. Investissement, développement des entreprises et technologie	24
Sous-programme 3. Commerce international.....	30
Sous-programme 4. Infrastructure de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	40
Sous-programme 5. Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement	46
D. Appui au programme.....	50
Annexe	
Produits supprimés	58

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session (A/58/6/Rev.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6 (A/57/6/Rev.1)*.

Chapitre 12

Commerce et développement

(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 12.1 La Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) a pour objectif général de maximiser les possibilités qui s'offrent aux pays en développement en matière de commerce et de développement et de les aider à s'intégrer à l'économie mondiale dans des conditions qui renforcent les perspectives de développement ouvertes par la mondialisation, tout en contribuant à façonner les relations économiques internationales du XXI^e siècle.
- 12.2 À la dixième session de la Conférence, tenue à Bangkok en février 2000, les gouvernements ont reconnu que pour que tous les pays profitent de la mondialisation, il fallait surmonter des problèmes complexes de politique générale qui découlent, en particulier au niveau macroéconomique, de l'interdépendance croissante des diverses sphères de l'activité économique – dont le commerce, le financement et l'investissement – et des risques qui sont parfois associés à cette interdépendance. Ils ont réaffirmé que, en tant qu'institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, la CNUCED était particulièrement bien placée pour examiner ces problèmes et contribuer à la réalisation d'un consensus sur les politiques à mener dans un contexte de mondialisation, dans l'optique du développement. Pour atteindre ces objectifs, la CNUCED organise des débats intergouvernementaux, étayés par des discussions d'experts, qui visent à dégager un consensus, elle effectue des travaux de recherche et d'analyse qui constituent des contributions de fond à ces débats et discussions, et elle offre une assistance technique en la matière, adaptée aux besoins des pays bénéficiaires, dont elle s'attache à renforcer les capacités.
- 12.3 Au premier semestre de 2002, les États membres de la CNUCED ont procédé à un examen à mi-parcours des progrès réalisés depuis la dixième session de la Conférence dans la réalisation de ces objectifs. Réaffirmant à cette occasion que la compétence particulière de la CNUCED était le traitement intégré du développement et du commerce, des questions financières, de la technologie et de l'investissement, les gouvernements ont recommandé de développer cette orientation. En ce qui concerne l'exécution du programme, ils ont insisté sur la nécessité de soutenir les pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales et jugé important également de faire en sorte que ces pays renforcent leurs capacités productives pour pouvoir tirer parti des possibilités offertes. Les gouvernements ont également souligné qu'il fallait assurer le suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en mai 2001, et qu'une coopération étroite devait s'instaurer entre toutes les institutions et tous les donateurs. Enfin, ils ont noté que les conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey en mars 2002, soulignaient le caractère central des questions relevant des compétences de la CNUCED pour les efforts internationaux visant à promouvoir le développement, à réduire la pauvreté et à réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux définis dans la Déclaration du Millénaire.
- 12.4 Les travaux de la CNUCED seront axés sur quatre domaines d'activité : a) mondialisation, interdépendance et développement; b) investissement, développement des entreprises et technologie; c) commerce international; d) infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines. Dans chacun de ces domaines, on s'attachera en priorité à aider les pays les moins avancés. Les besoins et les intérêts particuliers

des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral, des pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable et des pays en transition économique seront également pris en considération. Il sera aussi tenu compte de questions intersectorielles telles que la coopération économique entre pays en développement et la lutte contre le sexisme en vue de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de l'économie. La CNUCED poursuivra les travaux qu'elle mène en collaboration avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et les milieux parlementaires sur les difficultés suscitées par la mondialisation et les possibilités qu'elle offre, en vue de progresser vers une intégration plus satisfaisante et plus équitable des pays en développement dans l'économie mondiale.

- 12.5 Vu l'importance croissante accordée au contenu des sous-programmes 2 et 3, il est prévu d'infléchir en conséquence la stratégie d'exécution du programme en 2004-2005 et, en particulier, de renforcer les activités relatives au commerce et à l'investissement, notamment l'analyse économique des échanges et l'apport d'un soutien dans les négociations multilatérales, ainsi que la mise au point de régimes des investissements étrangers directs applicables aux niveaux mondial et national. Pour accompagner ce changement d'orientation, il est proposé de modifier la répartition des ressources, notamment de transférer sept postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux aux sous-programmes 2 et 3, comme indiqué plus loin. Cette réaffectation est à l'origine de la réduction de certaines activités, qui s'explique aussi par la décision de suspendre provisoirement ou définitivement l'exécution de certains produits périmés, et par la redéfinition ou le transfert de fonctions consécutifs à la création par l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/227 du 24 décembre 2001, du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
- 12.6 La bonne exécution du programme de travail contribuera à la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire, en particulier les objectifs de développement 1, 7 et 8. Elle facilitera également la mise en oeuvre des mesures recommandées par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable. Une assistance continuera d'être apportée aux pays en développement ou en transition économique et des activités seront menées en application du Programme de travail adopté à Doha par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
- 12.7 La onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement donnera lieu, au premier trimestre de 2004, à d'intenses préparatifs qui mobiliseront des instances intergouvernementales, des experts et des représentants de la société civile pour des activités sectorielles ou régionales. L'objectif est de favoriser une meilleure connaissance des questions à l'ordre du jour et un rapprochement des points de vue afin que la Conférence puisse se concentrer sur les questions et les options de politique générale et raccourcir ainsi sa durée.
- 12.8 Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a examiné le projet de programme de travail de la Conférence à sa quarantième session, tenue du 13 au 17 janvier 2003, et a proposé un certain nombre de modifications. Il a noté que le programme de travail contenait des dispositions concernant la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, le suivi des grandes conférences des Nations Unies, dont la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, et le suivi de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, comme demandé lors de l'examen à mi-parcours. Il a estimé que le programme de travail pour 2004-2005 devrait tenir compte, en temps opportun, des conclusions de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Cancun (Mexique) en septembre 2003, de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et

d'autres réunions d'organes intergouvernementaux. Conformément aux recommandations du Groupe de travail, la question des pays les moins avancés a été intégrée dans tous les sous-programmes de la CNUCED en tant que problématique intersectorielle.

- 12.9 Il est rappelé que, dans sa résolution 56/227, l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à renforcer la capacité opérationnelle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des autres organismes et organes des Nations Unies pour qu'ils puissent mener à bien leurs activités d'appui aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Les mesures prises pour appliquer cette résolution sont décrites dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à la demande de l'Assemblée (A/57/496). Dans le cas de la CNUCED, les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2004-2005 ont été déterminées sur la base de ce rapport, avec pour objectif de renforcer la capacité qu'ont les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, d'appliquer les programmes d'action pertinents, en particulier ceux qui les concernent expressément.
- 12.10 Outre la Conférence quadriennale, l'appareil intergouvernemental de la CNUCED se compose du Conseil du commerce et du développement, de la Commission du commerce des biens et services et des produits de base, de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, et de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. Chaque commission peut, pour disposer de contributions techniques de haut niveau, organiser des réunions d'experts d'une durée maximale de trois jours. Les unités administratives compétentes du secrétariat assurent le service fonctionnel des réunions du Conseil du commerce et du développement, de ses organes subsidiaires et de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui demeure un organe subsidiaire du Conseil économique et social.
- 12.11 Pour ce qui est de la gestion, le secrétariat procède, au cours de chaque exercice biennal, à une autoévaluation approfondie de ses programmes de fond, au niveau des services et des sections, les résultats de chacune étant analysés sous l'angle qualitatif essentiellement, selon la méthode du cadre logique. Il est aussi procédé tous les deux ans à un examen du fonctionnement et de l'efficacité du mécanisme intergouvernemental, et tous les ans à une enquête auprès des États Membres sur les publications de la CNUCED, ainsi qu'à une évaluation approfondie d'un programme de coopération technique. Le Conseil du commerce et du développement examine attentivement les résultats de ces évaluations et donne son avis sur les modifications à apporter aux activités du secrétariat pour qu'elles soient conformes aux priorités des États Membres, et sur les mesures correctives éventuellement nécessaires.
- 12.12 Pour l'exécution de son programme de travail, la CNUCED devra travailler en coopération et en liaison avec des organisations gouvernementales ou intergouvernementales, telles que les groupes régionaux ou sous-régionaux des pays en développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques; coopérer et collaborer avec des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies, en particulier l'OMC, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre du commerce international (CCI), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), et l'Organisation mondiale des douanes; coordonner ses activités avec celles de départements et autres entités du Secrétariat, en particulier le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en

développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés; et coopérer avec des organisations non gouvernementales et des instituts universitaires, ainsi qu'avec le secteur privé. Cette collaboration et cette coopération prendront diverses formes : activités conjointes, contribution à des rapports, participation à des réunions, séances d'information, appui technique et fonctionnel, base de données commune et échange d'informations.

- 12.13 Les principales réalisations attendues de l'exécution du programme et les indicateurs de succès retenus pour l'exercice biennal 2004-2005 sont présentés de manière détaillée, avec les ressources nécessaires, dans les paragraphes concernant le programme de travail, et la direction exécutive et l'administration. Ils sont récapitulés ci-après dans le tableau 12.1.

Tableau 12.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
A. Direction exécutive et administration	3	3
B. Programme de travail :		
1. Mondialisation, interdépendance et développement		
A. Mondialisation, interdépendance et développement	5	5
B. Développement de l'Afrique	2	3
2. Investissement, développement des entreprises et technologie	3	6
3. Commerce international	5	9
4. Infrastructure de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	3	4
5. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	3	5
Total	24	35

- 12.14 Les ressources prévues à ce chapitre pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élèvent à 92 849 600 dollars, soit une augmentation globale de 1 553 800 dollars (1,7 %). Ce dernier chiffre est un montant net qui se compose, pour une part, d'une série d'augmentations s'expliquant par la création de deux postes (1 D-2 et 1 P-4) et le reclassement à la première classe d'un poste d'agent des services généraux (360 200 dollars), l'effet-report de la création de deux postes (1 P-5 et 1 P-4) pendant l'exercice biennal 2002-2003 (254 100 dollars) et une augmentation nette de 939 500 dollars relative aux autres objets de dépense, laquelle recouvre à son tour les augmentations suivantes : a) 250 300 dollars au titre des consultants et experts; b) 245 600 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement; c) 5 200 dollars au titre des dépenses de représentation; d) 125 000 dollars au titre des fournitures et accessoires; e) 481 800 dollars au titre de la première acquisition ou du remplacement de matériel de bureautique. Ces augmentations sont en partie compensées par les réductions suivantes : a) 76 600 dollars au titre des voyages des représentants; b) 24 500 dollars au titre des voyages du personnel; c) 67 300 dollars au titre des services contractuels. L'évolution des ressources pour chaque grande rubrique est expliquée ci-après :

- i) Organes directeurs : la diminution de 89 000 dollars résulte de la réduction des autres dépenses de personnel, des frais de voyage des représentants et des frais généraux de

fonctionnement. Elle résulte des projections effectuées pour chacun de ces objets de dépense;

- ii) Direction exécutive et administration : une diminution de 1 021 300 dollars est prévue compte tenu : a) du transfert de trois postes P-3 et d'un poste d'agent des services généraux à la Division de la gestion, dans le cadre de la réorganisation du Service d'appui intergouvernemental visant à regrouper les services d'information, de contact avec la presse et de relations extérieures; b) du transfert de trois postes (1 P-5, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) au programme de travail. La diminution qui en résulte est partiellement compensée par le transfert en sens inverse d'un poste P-2 précédemment affecté au sous-programme 4 et le reclassement à la première classe d'un poste d'agent des services généraux provenant de l'appui au programme, ainsi que par une augmentation de 22 300 dollars au titre des services de consultants et réunions de groupes d'experts et une autre augmentation de 17 400 dollars au titre des voyages qui seront effectués par le personnel pour préparer la onzième session de la Conférence;
- iii) Programme de travail : une augmentation de 1 005 500 dollars est prévue du fait du transfert au programme de travail de trois postes (1 P-5, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) provenant de la composante Direction exécutive et administration et d'un poste P-4 provenant de l'appui au programme, de la création d'un poste P-4 pour le sous-programme 2 (925 100 dollars), et de l'effet-report de la création de deux postes en 2002-2003. Ces augmentations sont en partie compensées par le transfert d'un poste P-3 à l'appui au programme pour des activités informatiques et d'un poste P-2 à la composante Direction exécutive et administration afin de renforcer les fonctions d'évaluation du programme. Une augmentation d'un montant net de 80 400 dollars est également prévue pour les objets de dépense autres que les postes. Ces changements se traduisent par des augmentations importantes au titre des sous-programmes 2 et 3. À l'inverse, les ressources nécessaires au titre des sous-programmes 1, 4 et 5 diminuent pour les raisons exposées aux paragraphes 12.3 à 12.7 ci-dessus. L'augmentation de 80 400 dollars relative aux objets de dépense autres que les postes est un montant net qui se compose d'une augmentation de 228 000 dollars au titre des consultants et experts, partiellement compensée par les réductions suivantes : a) 87 600 dollars au titre des autres dépenses de personnel; b) 6 500 dollars au titre des voyages du personnel; c) 45 800 dollars au titre des services contractuels; d) 7 700 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement. Les diminutions s'expliquent en partie par la non-reconduction des crédits ouverts au sous-programme 3 pour la Conférence internationale sur le financement du développement et de ceux affectés au financement de services contractuels qui ne seront plus nécessaires en raison de la suppression ou de la modification de certains produits figurant dans le programme de publications de la CNUCED.
- iv) Appui au programme : l'augmentation de 1 618 900 dollars résulte des modifications apportées au tableau d'effectifs et des augmentations et diminutions concernant les objets de dépense autres que les postes, comme suit : a) apport à la Division de la gestion, comme indiqué plus haut, de trois postes P-3 et d'un poste d'agent des services généraux, dans le cadre de la réorganisation du Service d'appui intergouvernemental visant à regrouper les services d'information, de contact avec la presse et de relations extérieures; apport d'un poste P-3 provenant du sous-programme 1, pour des activités informatiques, avec en contrepartie le transfert d'un poste P-4 au sous-programme 4 et d'un poste d'agent des services généraux de première classe à la composante Direction exécutive et administration pour les activités interinstitutions; b) création d'un poste D-2 pour le Directeur de la Division de la gestion; c) augmentation de 908 400 dollars

des dépenses autres que le coût des postes, notamment les autres dépenses de personnel (49 900 dollars), les frais généraux de fonctionnement (273 200 dollars), les fournitures et accessoires (125 000 dollars) et le matériel de bureautique (481 800 dollars). Ces augmentations sont en partie compensées par une diminution de 21 500 dollars relative aux services contractuels.

- 12.15 Le montant des fonds extrabudgétaires attendu pour l'exercice à venir est estimé à 41 126 600 dollars, ce qui représente 44,4 % du montant total des ressources dont on devrait disposer pour le programme considéré. Ces fonds, qui viendront en majeure partie compléter les crédits budgétaires, serviront à financer des activités de coopération technique visant, entre autres choses, à renforcer les capacités des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays en transition économique, dans des domaines tels que la gestion de la dette et l'exploitation des résultats de travaux de recherche concernant le commerce international, les investissements, en particulier les investissements étrangers directs, et les accords connexes. Dans le cadre des activités de coopération technique, il est également prévu de fournir des services de formation et des services consultatifs concernant les questions économiques et financières internationales, les produits de base, la réforme du commerce, l'apport d'un soutien aux pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales, l'examen des activités des sociétés transnationales et la responsabilité sociale des entreprises, le commerce électronique et le secteur des transports, en particulier l'amélioration de la gestion des transports de marchandises à l'importation et à l'exportation.
- 12.16 En ce qui concerne l'excédent de l'exercice biennal 1996-1997, il est rappelé que, dans sa résolution 53/3 du 12 octobre 1998, l'Assemblée générale a accepté que le solde inutilisé de 5 526 600 dollars soit affecté au programme de travail. La CNUCED a été autorisée à prélever 357 000 dollars sur ce montant pour l'exercice biennal en cours. On prévoit que l'excédent aura été intégralement utilisé d'ici à la fin de l'exercice.
- 12.17 La production de publications dans le cadre du programme de travail a été examinée au niveau de chaque sous-programme. On prévoit que les publications en série et les publications isolées paraîtront comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-après et dans les sections relatives aux produits de chaque sous-programme.

Tableau 12.2

Tableau récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2000-2001 Nombre effectif</i>	<i>2002-2003 Estimation</i>	<i>2004-2005 Prévision</i>
Publications en série	121	117	95
Publications isolées	138	162	125
Total	259	279	220

Tableau 12.3

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. CNUCED	0,2	–
2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes	0,1	–
3. Commission de la science et de la technique au service du développement	0,3	–
Total partiel A	0,6	–
B. Direction exécutive et administration	5,8	3,5
C. Programme de travail		
1. Mondialisation, interdépendance et développement	16,2	13,3
2. Investissement, entreprise et technologie	20,0	17,2
3. Commerce international	20,2	15,1
4. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	12,0	41,9
5. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	4,1	2,3
Total partiel C	72,5	89,8
D. Appui au programme	21,1	6,7
Total	100,0	100,0

Tableau 12.4

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Rubrique</i>	<i>2000-2001 Dépenses effectives</i>	<i>2002-2003 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2004-2005 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Organes directeurs	405,8	621,5	(89,0)	(14,3)	532,5	20,8	553,3
B. Direction exécutive et administration	7 751,5	6 397,9	(981,6)	(15,3)	5 416,3	286,9	5 703,2
C. Programme de travail	57 968,8	66 281,3	1 005,5	1,5	67 286,8	3 204,3	70 491,1
D. Appui au programme	16 311,0	17 995,1	1 618,9	8,9	19 614,0	636,6	20 250,6
Total (1)	82 437,1	91 295,8	1 553,8	1,7	92 849,6	4 148,6	96 998,2

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Dépenses estimatives	2004-2005 Dépenses prévues
Total (2)	50 881,0	42 228,5	41 126,6
Total [(1) + (2)]	133 318,1	133 524,3	138 124,8

Tableau 12.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	5	6	–	–	–	–	5	6
D-1	17	17	–	–	2	2	19	19
P-5	46	46	–	–	5	5	51	51
P-4/3	125	126	–	–	2	2	127	128
P-2/1	31	31	–	–	–	–	31	31
Total partiel	226	228	–	–	9	9	235	237
Agents des services généraux								
1re classe	12	13	–	–	–	–	12	13
Autres classes	155	154	–	–	18	18	173	172
Total partiel	167	167	–	–	18	18	185	185
Total général	393	395	–	–	27	27	420	422

A. Organes directeurs

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 532 500 dollars

**Onzième session de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement**

- 12.18 La dixième session de la Conférence a eu lieu à Bangkok en février 2000. Conformément au paragraphe 2 de sa résolution 1995 (XIX), l'Assemblée générale fixe la date et le lieu des sessions de la Conférence en tenant compte des recommandations de la Conférence ou du Conseil du commerce et du développement. La onzième session de la Conférence devrait avoir lieu au Brésil en 2004.

Conseil du commerce et du développement

- 12.19 Le Conseil du commerce et du développement est un organe permanent de la CNUCED chargé de remplir les fonctions de cette dernière quand elle n'est pas en session. Il rend compte de ses activités à la Conférence ainsi qu'à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Il se réunit chaque année en session ordinaire et peut se réunir en réunions directives trois fois par an. Le Conseil est secondé par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme dans le cadre de la supervision du programme de travail, y compris la coopération technique.

Organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement

- 12.20 Trois commissions intergouvernementales ont été mises en place en tant qu'organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement et chargées de réaliser des travaux directifs intégrés dans leurs domaines de compétence respectifs, comme on le verra plus loin. Les commissions se réunissent une fois par an.
- 12.21 La Commission du commerce des biens et services et des produits de base est chargée notamment d'aider les pays en développement à mieux s'intégrer dans le système commercial international et à en tirer parti, à exploiter au maximum les perspectives qu'offrent les accords du Cycle d'Uruguay en matière de commerce international de biens et de services et de produits de base, et s'intéresse entre autres au renforcement de la capacité des pays en développement dans le secteur des services.
- 12.22 La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes examine notamment les obstacles qui s'opposent à une participation effective au commerce et aux investissements internationaux et les questions liées au droit de la concurrence ayant des incidences sur le développement. Conformément à la résolution 49/130 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1994, la Commission est secondée par 16 conseillers siégeant à titre individuel et venant de pays développés ou en développement. La Commission est également dotée de deux organes d'experts subsidiaires permanents, à savoir le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et le Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
- 12.23 La Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement est chargée des questions liées au développement des entreprises, à l'infrastructure des services pour le développement, à l'efficacité commerciale et à la mondialisation et aux stratégies de développement, l'accent étant mis sur les expériences réussies en matière de développement.
- 12.24 Conformément au paragraphe 114 du document final de la neuvième session de la Conférence (Déclaration de Midrand et « Un partenariat pour la croissance et le développement ») (TD/377), chaque commission peut convoquer des réunions d'experts afin de bénéficier de contributions techniques de plus haut niveau. Il ne peut y avoir plus de 10 réunions d'experts par an au total, y compris les sessions des deux organes d'experts subsidiaires permanents de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. Les observations des experts sont communiquées à leur commission de tutelle, qui peut les transmettre au Conseil s'il y a lieu.

Commission de la science et de la technique au service du développement

- 12.25 Créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/235 du 13 avril 1992, la Commission (intergouvernementale) de la science et de la technique au service du développement donne l'orientation générale du programme de travail dans les domaines de sa compétence. La Commission se compose de 33 membres et, conformément à la résolution 2002/37 du Conseil économique et social en date du 26 juillet 2002, doit se réunir une fois par an et faire rapport au Conseil, à compter des travaux de sa sixième session en 2003. Conformément à la résolution 1993/75 du Conseil économique et social en date du 30 juillet 1993, elle bénéficie de conseils techniques et spécialisés de groupes spéciaux et d'ateliers qui se réunissent entre ses sessions pour examiner des questions précises dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Dans sa récente décision, le Conseil économique et social a prié la Commission de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'analyser les moyens de renforcer le rôle joué par la Commission et sa participation à la formulation des recommandations et à la prise des décisions concernant les questions scientifiques et techniques dans le système des Nations Unies.

Tableau 12.6

Ressources nécessaires : organes directeurs

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	–	–	–
Autres rubriques	621,5	532,5	–	–
Total	621,5	532,5	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–

- 12.26 Le montant de 532 500 dollars, qui représente une diminution de 89 000 dollars, se décompose comme suit : a) 165 000 dollars destinés aux préparatifs de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à savoir : i) 58 400 dollars pour les autres dépenses de personnel; ii) 69 600 dollars pour les frais de voyage du personnel assurant les services nécessaires aux trois réunions préparatoires de cette session; iii) 31 800 dollars pour les frais généraux de fonctionnement; et iv) 5 200 dollars pour les dépenses de représentation; b) 104 900 dollars pour les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des 16 experts participant aux travaux de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes; et c) 262 600 dollars pour les frais de voyage de 33 représentants participant aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement et les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance de 15 experts prenant part aux travaux du groupe spécial d'experts intersessions.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 416 300 dollars

- 12.27 Le Secrétaire général de la CNUCED détermine les grandes lignes de l'action des départements organiques et de la gestion et assure le service fonctionnel des organes intergouvernementaux de la CNUCED, en particulier les sessions de la Conférence (qui se tiennent tous les quatre ans) et du Conseil du commerce et du développement. Le Secrétaire général adjoint remplace le Secrétaire général en cas de besoin, coordonne les politiques et donne son approbation de principe aux travaux de fond conformément aux objectifs et stratégies de l'organisation en matière de programmes.
- 12.28 Fait également partie de la Direction exécutive et de l'administration le chef du Bureau qui aide le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en matière de gestion. Le Groupe de la planification et de l'évaluation des programmes, qui est chargé de la planification stratégique, de la coordination et de l'évaluation des programmes, gère les relations avec les autres organes et organismes des Nations Unies et les organes intergouvernementaux, coordonne les contributions faites par la CNUCED à ces entités et assure la gestion du bureau de New York de la CNUCED.

Tableau 12.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Assurer la direction et la gestion afin de faire de la CNUCED une entité plus utile aux États membres et de s'acquitter des mandats confiés.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure reconnaissance par les États membres de la pertinence des travaux de la CNUCED.

a) Nombre d'États membres représentés à la Conférence.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 159 pays représentés à la dixième session de la Conférence
 2002-2003 (estimation) : 109 pays représentés pour l'examen à mi-parcours
 2004-2005 (objectif) : 160 pays représentés à la onzième session de la Conférence

b) Gestion permettant de s'acquitter efficacement des mandats.

b) Nombre de recommandations faites à l'issue des évaluations adoptées par les organes intergouvernementaux de la CNUCED.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 23 recommandations
 2002-2003 (estimation) : 27 recommandations
 2004-2005 (objectif) : 15 recommandations

c) Amélioration apportée à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les travaux de la CNUCED.

c) Accroître le nombre d'initiatives et d'activités menées en coopération, tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 12 initiatives

2002-2003 (estimation) : 16 initiatives

2004-2005 (objectif) : 12 initiatives

Produits

12.29 Au cours de l'exercice biennal, les produits ci-après seront exécutés :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :
 - a. Services fonctionnels. Services fonctionnels nécessaires à la Conférence et à ses réunions préparatoires, en tant que de besoin;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Secrétaire général à la Conférence (1); rapport du Comité préparatoire à la Conférence (1);
 - ii) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels. Services fonctionnels nécessaires aux sessions annuelles et aux réunions directives du Conseil du commerce et du développement (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport d'évaluation du programme biennal (1);
 - iii) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme :
 - a. Services fonctionnels. Services fonctionnels nécessaires au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (24);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de séance ou de travail nécessaires; étude d'évaluation approfondie d'un programme de coopération technique (1); révision du programme de travail en fonction des résultats de la Conférence (1);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts : groupe d'experts participant à la onzième session de la Conférence;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire): publications en série : rapport annuel de la CNUCED (2);
- c) Planification et contrôle des programmes (budget ordinaire) :
 - i) Planification des programmes, budget, comptabilité : planification et contrôle des programmes, notamment des aspects du budget et du plan à moyen terme ayant trait aux programmes;
 - ii) Services de contrôle interne : approbation de principe de l'ensemble des documents et publications de la CNUCED, notamment ceux destinés à son site Web; planification des politiques et coordination des réunions intergouvernementales et des réunions d'experts; suivi et évaluation de l'efficacité des programmes;
 - iii) Évaluations : évaluations approfondies d'un programme de coopération technique et soutien aux évaluations de projets en tant que de besoin.

Tableau 12.8

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	6 275,3	5 254,0	29	24
Autres rubriques	122,6	162,3	—	—
Total	6 397,9	5 416,3	29	24
Fonds extrabudgétaires	1 409,5	1 423,6	—	—

- 12.30 Le montant estimatif de 5 254 000 dollars au titre des postes doit permettre de financer 13 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 11 postes d'agent des services généraux, dont 3 d'agent de première classe. Sur ces postes, 4 (1 P-5, 1 P-3 et 2 d'agent des services généraux) sont examinés en détail au titre de la rubrique Bureau de liaison de la CNUCED à New York. Ce montant tient compte d'une réduction de 1 021 300 dollars par rapport à l'exercice biennal actuel due au transfert externe de a) 1 poste P-5 (ancien poste de juriste hors classe dont les fonctions sont regroupées avec d'autres et de 1 poste d'agent des services généraux afin de renforcer les travaux menés dans le cadre du sous-programme 3; b) 1 poste P-3 au sous-programme 4 pour des travaux analytiques sur l'efficacité commerciale; et c) de 3 postes P-3 et de 1 poste d'agent des services généraux à la Division de la gestion, les activités d'information faisant désormais partie de l'appui au programme. Ces mouvements sont en partie compensés par le transfert interne d'un poste P-2 du sous-programme 4 et d'un poste d'agent des services généraux de première classe à partir de l'appui au programme en vue de renforcer la coordination interinstitutions et la mise en oeuvre des instruments de gestion. Il est en outre proposé de reclasser à la première classe un poste d'agent des services généraux qui deviendrait l'assistant personnel du Secrétaire général adjoint de la CNUCED. L'impact du transfert externe des postes sur les travaux de la Direction exécutive et de l'administration est évalué à la lumière des priorités programmatiques pour l'exercice biennal à venir, comme on l'a vu aux paragraphes 12.3 à 12.7 ci-dessus.
- 12.31 Le montant de 162 300 dollars au titre des autres rubriques, qui représente une augmentation de 39 700 dollars, se décompose comme suit : a) 36 000 dollars pour les consultants et les experts, soit 18 900 dollars pour les consultants et 17 100 dollars pour la réunion d'un groupe d'experts devant faciliter les délibérations intergouvernementales lors de la onzième session de la Conférence; et b) 126 300 dollars, représentant un accroissement de 17 400 dollars, pour les frais de voyage du Secrétaire général de la CNUCED, du Secrétaire général adjoint et de leurs collaborateurs les plus proches. L'accroissement proposé correspond à l'accroissement des frais de voyage s'imposant dans le cadre des préparatifs de la onzième session de la Conférence.

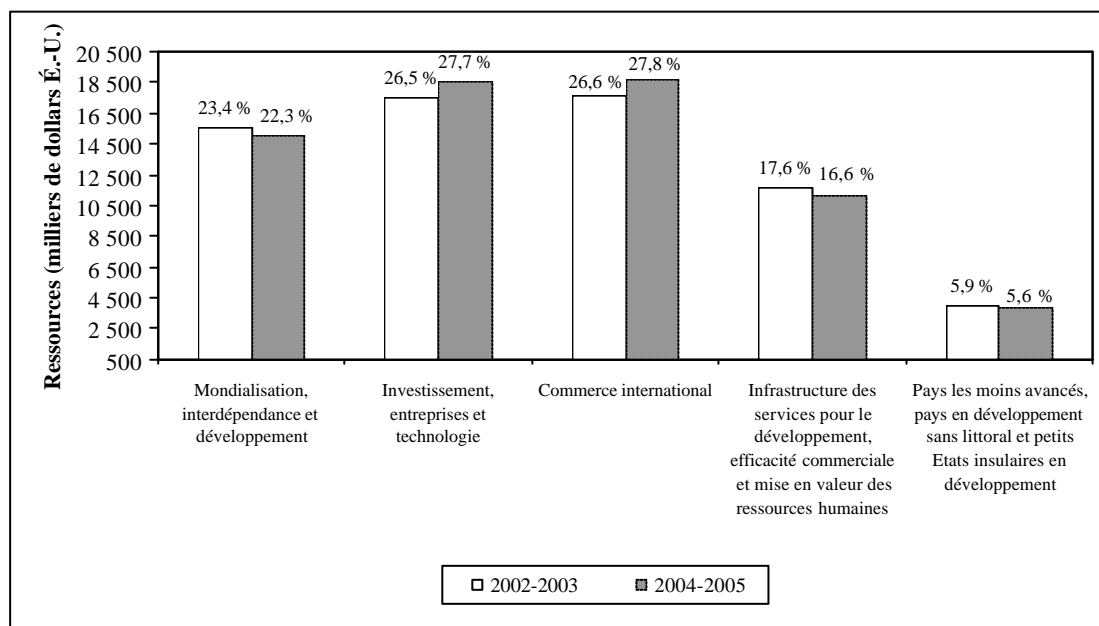
C. Programme de travail

Tableau 12.9

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-Programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
1. Mondialisation, interdépendance et développement	15 529,5	15 003,6	63	60
2. Investissement, entreprises et technologie	17 567,6	18 611,1	81	85
3. Commerce international	17 630,9	18 738,4	81	85
4. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	11 620,2	11 142,1	54	52
5. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	3 933,1	3 791,6	16	16
Total	66 281,3	67 286,8	295	298
Fonds extrabudgétaires	38 018,7	36 933,6	9	9

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



**Sous-programme 1
Mondialisation, interdépendance et développement**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 15 003 600 dollars

A. Mondialisation, interdépendance et développement

- 12.32 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division de la mondialisation et des stratégies du développement. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 1A du programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Les principaux textes portant autorisation du sous-programme sont la section A du chapitre II du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence (TD/390) et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
- 12.33 La bonne exécution du programme contribuera à la réalisation des objectifs de développement définis dans la Déclaration du Millénaire dans les domaines de la mondialisation et du développement, en particulier les objectifs 1 et 8. Le sous-programme contribuera aussi à la mise en oeuvre des activités identifiées par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la Conférence internationale sur le financement du développement et des textes issus de ces conférences.

Tableau 12.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Contribuer au débat international sur l'évolution et la gestion des conséquences de la mondialisation et promouvoir des politiques et des stratégies aux niveaux national, régional et international propices à la croissance économique soutenue et au développement durable

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure compréhension des problèmes concernant l'évolution et la gestion de la mondialisation, l'interdépendance mondiale et leurs incidences sur les politiques et perspectives de développement.

a) Interventions et autres réponses des États membres et des bénéficiaires directs qui reflètent leurs vues sur la valeur pratique et l'impact des analyses et des recommandations politiques sur les perspectives de développement des pays en développement.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 24 interventions et commentaires

2002-2003 (estimation) : 25 interventions et commentaires

2004-2005 (objectif) : 30 interventions et commentaires

b) Meilleure compréhension par les États Membres et la communauté internationale des ressources nécessaires aux pays en développement, des causes et des tendances de leur endettement extérieur et des moyens susceptibles de résoudre leurs problèmes d'endettement.

b) Vues des États Membres sur la valeur pratique des recommandations politiques et sur les incidences qu'elles peuvent avoir sur les perspectives de développement des pays en développement, telles qu'exprimées dans les interventions faites lors de réunions d'organes

des Nations Unies, et autres réactions de la part des États Membres et des bénéficiaires directs

Mesures des résultats :

2000-2001 : 11 interventions et commentaires

2002-2003 (estimation) : 15 interventions et commentaires

2004-2005 (objectif) : 20 interventions et commentaires

c) Renforcement de la capacité des décideurs de concevoir des politiques appropriées concernant la gestion efficace de la dette grâce à l'utilisation du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) par les pays en développement et renforcement des capacités techniques de ces pays leur permettant de connaître le montant de leurs dettes extérieure et intérieure, d'en assurer le suivi et de l'analyser.

c) Satisfaction des usagers, mesurée par le nombre d'institutions utilisant le système SYGADE.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 78 institutions

2002-2003 (estimation) : 85 institutions

2004-2005 (objectif) : 90 institutions

d) Meilleure compréhension par le grand public et les institutions privées des problèmes concernant le développement palestinien dans le contexte du système commercial multilatéral; prise de conscience accrue, dans le grand public, de l'assistance technique apportée par la CNUCED au peuple palestinien, et de ses travaux de recherche et d'analyse sur le développement économique palestinien.

d) Pourcentage de réponses positives aux enquêtes.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 40 % de réponses positives

2002-2003 (estimation) : 60 % de réponses positives

2004-2005 (objectif) : 70 % de réponses positives

e) Renforcement de la capacité des décideurs de concevoir des politiques appropriées concernant le renforcement des capacités institutionnelles et administratives de l'Autorité palestinienne aux niveaux intermédiaire et supérieur en matière de planification et d'élaboration et d'application des politiques dans les domaines des politiques et stratégies commerciales, de la concurrence, de la facilitation du commerce, de la gestion financière et de la gestion de la dette, de la planification du développement, de la promotion des investissements et du développement des entreprises.

e) Politiques et mesures prises par l'Autorité palestinienne, en se fondant sur les recommandations de la CNUCED et les projets de coopération technique de la CNUCED.

Mesures des résultats :

2000-2001 : adoption de 6 politiques et mesures

2002-2003 (estimation) : adoption de 8 politiques et mesures

2004-2005 (objectif) : adoption de 10 politiques et mesures

Facteurs externes

- 12.34 Les objectifs du sous-programme devraient être atteints et les réalisations escomptées devenir une réalité si : a) l'on dispose d'informations et de données économiques et financières à jour et précises au niveau des pays et des régions; b) les ressources financières destinées au programme de

coopération technique sont suffisantes; c) les conditions sur le plan politique et en matière de sécurité dans le territoire palestinien et la région sont favorables, et si l'on dispose des données voulues.

Produits

12.35 Les produits pour l'exercice biennal 2004-2005 seront les suivants :

- a) Services destinés à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances de la Deuxième Commission (7);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport à l'Assemblée générale sur l'état de la coopération Sud-Sud (1); rapport sur la crise de la dette extérieure et le développement (2); rapport sur le système financier international (1); rapports sur le financement du développement (2); rapports sur la mondialisation et l'interdépendance (2);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Conseil et de ses organes subsidiaires (en fonction des besoins);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au *Rapport sur la situation et les perspectives économiques dans le monde* (2);
 - iii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : services fonctionnels pour les réunions de la onzième session de la Conférence, y compris les réunions préparatoires (en fonction des besoins);
 - iv) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement (18);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports spéciaux sur les tendances actuelles et les perspectives concernant l'économie mondiale, dans l'optique du développement (en fonction des besoins); rapports sur l'assistance apportée par la CNUCED au peuple palestinien (2); rapports sur certains aspects de l'interdépendance mondiale et des politiques de développement (2);
 - v) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme : services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (4);
 - vi) Groupes spéciaux d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : sept réunions de groupes spéciaux d'experts sur les sujets suivants : questions nouvelles concernant l'interdépendance mondiale (2); activités de recherche en cours et à venir sur les politiques macroéconomiques et de développement et l'interdépendance mondiale (2); politiques macroéconomiques et de développement et incidences de la mondialisation sur le processus de développement (1); réunions du Groupe consultatif du SYGADE (2); rapports annuels du SYGADE, en tant que document de base pour la réunion du Groupe consultatif (2);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : contribution au rapport sur les pays les moins avancés (en fonction des besoins); *Guide des publications de la CNUCED* (2); *Rapport sur le commerce et le développement* (2); aperçu du *Rapport sur le commerce et le développement* (2); *Manuel de statistiques de la CNUCED*; et Manuel des statistiques de la CNUCED sur CD-ROM (2);
 - ii) Publications isolées : questions touchant la mondialisation et les politiques de développement (2); analyse de la dette (1); techniques de validation des données sur la dette (1); documents de synthèse établis par le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales (18); actes de la Conférence interrégionale sur la gestion de la dette (1); développement soutenu de l'économie palestinienne; séries de documents de synthèse de la CNUCED (20);
 - iii) Expositions, visites guidées, conférences : organisation de conférences dans le cadre des cours de formation de la CNUCED et autres activités de renforcement des capacités sur les questions de politiques macroéconomiques et de développement; séminaires et conférences sur les questions de politiques macroéconomiques et de développement;
 - iv) Brochures, fiches de synthèse, planches murales, pochettes de documentation : brève description des produits et services fournis par le programme SYGADE (2);
 - v) Communiqués de presse, conférences de presse : points de presse et interviews sur l'assistance apportée par la CNUCED au peuple palestinien (4); points de presse et conférences de presse, ainsi qu'interviews, à la demande des médias, pour faire connaître les résultats des recherches et les propositions en matière de politiques (40);
 - vi) Supports techniques : statistiques destinées à divers produits de la CNUCED, concernant en particulier les produits de base (en fonction des besoins); bulletins du SYGADE (2); Manuel de l'utilisateur du SYGADE; documents d'appui technique pour le SYGADE (1); version 6 du SYGADE et mises à jour (1); site Web du SYGADE; *Manuel de l'utilisateur* du SYGADE/DSM+ (1); DSM+ et mises à jour (1); base de données sur les exportations d'articles manufacturés par les pays en développement (1); bibliothèque virtuelle des publications de la CNUCED et modules de bases de données (2); cadre de simulation macroéconomique pour la Palestine : logiciel et base de données; cadre de simulation macroéconomique pour la Palestine : rapport technique sur les résultats (1); bibliothèque de référence et catalogue électronique de la documentation spécialisée (imprimée, électronique et en ligne) dans le domaine du commerce et du développement (2); rapports aux réunions du Club de Paris sur la situation et les perspectives économiques des pays qui demandent un rééchelonnement de leur dette (18); base de données sur les prix de produits de base (1); banque de données sur les séries chronologiques économiques (1); site Web des statistiques de la CNUCED, y compris le Manuel de statistique et le Bulletin des prix des produits de base (en ligne) (1); site Web sur l'assistance apportée par la CNUCED au peuple palestinien;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : services consultatifs sur les sujets suivants : questions monétaires et financières internationales dans le cadre de l'appui technique fourni au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales; rééchelonnement de la dette par le Club de Paris; questions de politiques macroéconomiques et de développement (en fonction des besoins); renforcement des

capacités techniques de plus de 60 pays en développement et pays en transition, afin de leur permettre de connaître le montant de leur dette extérieure et d'assurer le suivi requis en la matière, y compris les questions institutionnelles, juridiques et administratives; services consultatifs fournis à la demande de l'Autorité palestinienne sur l'élaboration de propositions de coopération technique dans les domaines des politiques commerciales (3), de la facilitation du commerce (3) et de la gestion macroéconomique (2);

- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : formation de groupe au SYGADE, au développement d'un marché national de capitaux et à la gestion des risques (30); ateliers de formation destinés aux responsables des secteurs public et privé palestiniens dans les domaines de la gestion des ressources financières extérieures (1) et de la formulation des politiques macroéconomiques (1);
- iii) Projets opérationnels : installation, mise à jour et exploitation du programme SYGADE (60); liens de recherche de la CNUCED et création de bibliothèques de la CNUCED dans des universités (6);
- d) Services de conférences, administration et suivi (budget ordinaire) : services de bibliothèque : gestion des archives et des dossiers; coordination des acquisitions et de l'accès aux bases de données partagées avec la bibliothèque de l'ONU à Genève; mise en place et exploitation de la collection du service de référence de la CNUCED et d'un système de stockage électronique; services d'appui électronique; exploitation et amélioration du catalogue électronique de la documentation imprimée, des bases de données sur les publications en série, du service des prêts, des acquisitions et des liens de recherche et fourniture d'un appui au site Web.

B. Développement de l'Afrique

- 12.36 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division de la mondialisation et des stratégies du développement. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 1B du programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.
- 12.37 La bonne exécution du programme de travail contribuera à la réalisation des objectifs de développement définis dans la Déclaration du Millénaire, en particulier les objectifs 1 et 8. Le sous-programme contribuera également à la mise en oeuvre des activités identifiées par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la Conférence internationale sur le financement du développement et des textes issus de ces conférences.
- 12.38 Dans le cadre de l'exécution de ce programme de travail, la Division coopérera et agira en liaison avec les organisations régionales et internationales, participera à des réunions et conférences en rapport avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et participera aux consultations annuelles des organismes des Nations Unies travaillant en Afrique ainsi qu'aux réunions de deux services s'occupant respectivement des infrastructures et de l'agriculture, de l'accès aux marchés et de la diversification.

Tableau 12.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faire mieux comprendre les problèmes de développement économique de l'Afrique et promouvoir l'adoption des mesures nécessaires aux niveaux national, régional et international pour accélérer le développement des pays africains et les aider à s'intégrer et à participer davantage à l'économie mondiale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure compréhension des problèmes de l'Afrique dans les domaines du commerce, des flux financiers, de la dette, de l'ajustement structurel, de la capacité d'offre et de la contribution aux mesures prises aux niveaux national et international pour promouvoir le développement de l'Afrique dans les domaines relevant de la compétence de la CNUCED.

a) i) Augmentation du nombre d'articles et d'interviews dans les médias.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 38 articles et interviews
2002-2003 (estimation) : 40 articles et interviews
2004-2005 (objectif) : 50 articles et interviews

ii) Demandes de documentation émanant d'usagers extérieurs, y compris ventes et téléchargements à partir du site Web

Mesures des résultats :

2000-2001 : 15 000 documents vendus ou téléchargements effectués
2002-2003 (estimation) : 25 000 documents vendus ou téléchargements effectués
2004-2005 (objectif) : 26 000 documents vendus ou téléchargements effectués

b) Amélioration de la coopération et de la coordination interinstitutions en ce qui concerne diverses initiatives prises aux niveaux intergouvernemental et interinstitutions en faveur de l'Afrique.

b) Augmentation du nombre d'activités et de contributions intersectorielles réalisées, sous la forme d'études et de documents techniques, dans le cadre d'activités interinstitutions à l'appui du NEPAD.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 5 activités et produits
2002-2003 (estimation) : 5 activités et produits
2004-2005 (objectif) : 6 activités et produits

Facteurs externes

12.39 Les objectifs du sous-programme devraient être atteints et les réalisations escomptées devenir réalité si: a) des informations et des statistiques à jour sont disponibles au niveau des pays et au niveau régional; b) les États membres appuient les politiques et mesures recommandées; et c) des ressources sont mises à la disposition des pays africains pour accélérer leur développement.

Produits

12.40 Les produits pour l'exercice biennal 2004-2005 seront les suivants :

- a) Services destinés à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport de synthèse du Secrétaire général sur l'Afrique, concernant la mise en oeuvre du NEPAD (2);
 - ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : services fonctionnels pour les réunions : onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, y compris les réunions préparatoires (en fonction des besoins);
 - iii) Conseil de sécurité : documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique (2);
 - iv) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Conseil économique et social (en fonction des besoins);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit (2);
 - v) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement (12);
 - b. Documentation à l'intention d'organes délibérants : rapports analytiques sur le développement économique en Afrique (aperçu) (2); rapports sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (2);
 - vi) Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme : services fonctionnels pour les réunions du Groupe de travail (4);
 - vii) Groupes spéciaux d'experts (budget ordinaire) : trois réunions de groupes spéciaux d'experts sur le développement économique en Afrique (2); sujets de recherche actuels et à venir (1);
- b) Autres activités de fond :
 - i) Publications en série : rapports analytiques sur le développement économique en Afrique (2);
 - ii) Expositions, visites guidées, conférences : contribution aux services interinstitutions sur l'agriculture, l'accès au marché et la diversification et sur les infrastructures, dans le contexte des consultations annuelles (4); présentation d'études et de documents pour les réunions du NEPAD (en fonction des besoins); organisation de conférences et d'exposés sur des questions relatives au développement en Afrique à divers publics, y compris la société civile et les milieux universitaires (8);
 - iii) Communiqués de presse, conférences de presse : points de presse, interviews et conférences de presse, ainsi qu'interviews données à la demande de médias, pour porter

les résultats des travaux de recherche et les propositions en matière de politique à l'attention de la société civile, des milieux universitaires et du grand public (10).

Tableau 12.12

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	12 952,4	12 389,4	63	60
Autres rubriques	2 577,1	2 614,2	—	—
Total	15 529,5	15 003,6	63	60
Fonds extrabudgétaires	5 595,1	5 445,7	1	1

- 12.41 Le montant de 12 389 400 dollars prévu au titre des postes doit permettre de financer 29 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 31 postes d'agent des services généraux, dont 5 de première classe. La diminution de 563 000 dollars des ressources prévues à ce titre est le résultat net du transfert d'un poste D-2 au sous-programme 3 d'un poste P-5 au sous-programme 2 et d'un poste P-3 à l'appui au programme en raison d'un changement général apporté à la stratégie d'exécution du programme de travail de la CNUCED, ainsi qu'il est indiqué plus haut, aux paragraphes 12.3 à 12.7. En conséquence, l'impact de ce redéploiement de postes doit être placé dans le contexte de ces considérations relatives au programme. En outre, les fonctions correspondant aux postes ainsi transférés, en particulier celles qui ont trait à la coopération économique entre pays en développement et au financement du développement, feront l'objet d'une réorganisation interne.
- 12.42 Le montant estimatif de 2 614 200 dollars prévu à la rubrique Autres ressources se décompose comme suit : a) 267 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 90 500 dollars, pour les consultants chargés d'aider le personnel à établir les divers rapports et études se rapportant au *Rapport sur le commerce et le développement*; aux questions de mondialisation et d'interdépendance dans la perspective du développement; aux stratégies de développement réussies et à leurs liens avec les systèmes commercial et financier internationaux; au financement du développement et au développement économique en Afrique; et au développement de l'économie palestinienne; b) 78 700 dollars, ce qui représente une réduction de 22 500 dollars, pour les réunions de six groupes d'experts sur les sujets suivants : i) interdépendance mondiale et politiques de développement macroéconomique devant être examinées par le Conseil du commerce et du développement (2); questions nouvelles concernant l'interdépendance mondiale; ii) questions spécifiques concernant le développement africain devant être examinées par le Conseil du commerce et du développement (2); et iii) sujets pour des travaux de recherche futurs; c) 206 500 dollars, (montant inchangé), pour des voyages en vue de la participation à des réunions se rapportant au travail effectué au titre du sous-programme et à des consultations avec des gouvernements, et aux fins de la coordination et de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies; d) 62 200 dollars, ce qui représente une diminution de 30 900 dollars, pour les services contractuels d'édition et d'impression de publications, de pochettes d'information et d'études; e) 1 999 700 dollars (montant inchangé), pour les services fournis à la CNUCED par le Centre international de calcul.

- 12.43 En outre, un montant de 5 445 700 dollars est prévu au titre des fonds extrabudgétaires destinés à financer entre autres : a) la préparation de documents de recherche et de documents directifs; b) la fourniture d'une coopération technique pour renforcer les capacités techniques de plus de 60 pays en développement et pays en transition afin de leur permettre de connaître le montant de leur dette extérieure et intérieure, d'assurer le suivi requis et de l'analyser, notamment pour ce qui est des questions institutionnelles, juridiques et administratives; c) la formation de groupe au système SYGADE; d) des projets opérationnels; et e) la compilation et le traitement de données sur les exportations d'articles manufacturés par les pays en développement sur le marché mondial.

Sous-programme 2
Investissement, développement des entreprises et technologie

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 18 611 100 dollars

- 12.44 Ce sous-programme est placé sous la responsabilité de la Division de l'investissement, du développement des entreprises et de la technologie. Le programme de travail est inspiré du sous-programme 2 du programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Les textes portant autorisation du sous-programme sont la section B du chapitre II du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les activités porteront essentiellement sur l'investissement, en particulier sur l'articulation entre les processus mondiaux et les politiques nationales. Les activités menées dans les domaines de la technologie et du développement des entreprises viendront se greffer sur cet élément central.
- 12.45 Efficacement menées, les activités de ce sous-programme aideront à atteindre les objectifs arrêtés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier les objectifs de développement 1 et 8. Elles contribueront aussi à donner effet aux textes issus de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la Conférence internationale sur le financement du développement, et à concrétiser les décisions prises à ces conférences. Enfin, elles aideront les pays en développement à mettre en oeuvre le programme de travail adopté à Doha par l'Organisation mondiale du commerce et, partant, contribueront à son application.

Tableau 12.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faire mieux comprendre les questions et les options de politique générale qui se présentent en matière d'investissement international, d'internationalisation des entreprises et de transferts de technologie, de renforcer les capacités d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques, mesures et programmes d'action des pays en développement dans ces domaines, et de faciliter l'analyse des questions nouvelles, pour aider les pays en question à participer efficacement aux débats et aux négociations, dans l'optique d'un accroissement des investissements internationaux bénéfiques aux pays en développement et du profit que ces pays en tirent.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Les responsables seront mieux à même d'élaborer des politiques et des stratégies d'attraction et d'exploitation de l'investissement étranger direct.

a) i) Utilité et pertinence des analyses présentées en matière d'investissement, telles que les évaluent les lecteurs des publications dans leurs réponses à des enquêtes;

- b) Les responsables seront mieux à même d'élaborer des politiques et des stratégies d'attraction et d'exploitation de l'investissement étranger direct et comprendront mieux les incidences des accords internationaux d'investissement sur le développement.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 90 % des réponses
2002-2003 (estimation) : 90 % des réponses
2004-2005 (objectif) : 90 % des réponses
- ii) Évaluation positive, par les experts, de l'utilité et de la pertinence des analyses présentées et des conseils de politique générale donnés en matière d'investissement.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 13 critiques de publications
2002-2003 (estimation) : 15 critiques de publications
2004-2005 (objectif) : 15 critiques de publications
- b) i) Mesure dans laquelle les recommandations de politique générale sont appliquées par les pays en développement;
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 90 % des recommandations
2002-2003 (estimation) : 90 % des recommandations
2004-2005 (objectif) : 90 % des recommandations
- ii) Évaluation positive, par les gouvernements bénéficiaires, de l'utilité et de la pertinence des conseils de politique générale donnés et de l'assistance technique fournie en matière d'investissement.
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 7 évaluations de gouvernements
2002-2003 (estimation) : 20 évaluations de gouvernements
2004-2005 (objectif) : 30 évaluations de gouvernements
- c) Les pays en développement et les pays en transition seront mieux à même de définir et de mettre en oeuvre des politiques et stratégies de développement; de resserrer les liens entre leurs entreprises et celles d'autres pays en vue de tirer le meilleur parti possible de l'investissement étranger direct; de susciter des progrès dans la direction des entreprises et de veiller à ce que les entreprises assument leurs responsabilités sociales; d'établir des normes et des directives internationales et de tirer parti des transferts de technologie.
- c) i) Augmentation du nombre de cas où les normes ou directives issues des travaux de la CNUCED sont appliquées, sont utilisées aux fins de l'élaboration de politiques ou de programmes, ou recueillent l'approbation d'organes d'experts ou d'associations professionnelles;
- Mesures des résultats :*
2000-2001 : 40 cas
2002-2003 (estimation) : 45 cas
2004-2005 (objectif) : 50 cas

ii) Viabilité accrue des centres de coopération technique pour la promotion de l'esprit d'entreprise (programme EMPRETEC).

Mesures des résultats :

2000-2001 : 50 % de centres viables

2002-2003 (estimation) : 50 % de centres viables

2004-2005 (objectif) : 60 % de centres viables

Facteurs externes

12.46 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées à condition que : a) des données et informations actualisées soient disponibles, au niveau des pays et des régions; b) les ressources extrabudgétaires et les compétences nécessaires à l'exécution des activités de coopération technique envisagées soient disponibles; c) la volonté politique existe de parvenir à un consensus sur les mesures à prendre pour que les investissements et les flux financiers internationaux bénéficient aux pays en développement et aux pays en transition.

Produits

12.47 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports présentés à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement (2) (2);
 - ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : services fonctionnels pour les réunions; onzième session de la Conférence, y compris les réunions préparatoires (selon les besoins);
 - iii) Conseil économique et social : documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport intitulé *World Economic Situation and Prospects* sur les questions d'investissement (2);
 - iv) Commission de la science et de la technique au service du développement :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : appui fonctionnel pour les sessions annuelles de la Commission et les réunions de ses deux groupes d'experts (32);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à la Commission à ses septième et huitième sessions (4), rapports aux deux groupes d'experts (4) et rapports de ces deux groupes d'experts (8);
 - v) Conseil du commerce et du développement : services fonctionnels pour les réunions : appui fonctionnel pour les sessions annuelles et les séances à huis clos du Conseil du commerce et du développement (4); appui fonctionnel pour les réunions du Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme (4);
 - vi) Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes :

- a. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à la Commission sur des sujets qu'elle déterminera (4); rapports pour les réunions d'experts de la Commission sur des sujets qu'elle déterminera (4);
 - b. Services fonctionnels pour les réunions : appui fonctionnel pour les sessions annuelles de la Commission (10); appui fonctionnel pour deux réunions d'experts sur des sujets que la Commission déterminera (12);
- vii) Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : appui fonctionnels pour les sessions annuelles de la Commission (10); appui fonctionnel pour deux réunions d'experts sur des sujets que la Commission déterminera (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à la Commission sur des sujets qu'elle déterminera (2); rapports pour les réunions d'experts de la Commission sur des sujets qu'elle déterminera (2);
- viii) Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : appui fonctionnel pour les réunions annuelles du Groupe (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : notes pour les sessions annuelles du Groupe (2);
- ix) Groupes spéciaux d'experts (budget ordinaire) : 16 réunions sur les sujets suivants : suite à donner aux conclusions tirées et aux idées présentées dans les *Investment Policy Reviews* (2); questions liées aux accords et dispositifs internationaux relatifs aux transferts de technologie (1); questions liées aux investissements étrangers d'intérêt vital pour les pays en développement (2); applications nouvelles ou potentielles de la technologie : incidences pour les pays en développement (1); questions liées à la responsabilité sociale des entreprises (2); questions liées aux accords internationaux sur les investissements (2); questions liées à la promotion des échanges (et notamment aux services de développement des entreprises) (2); thèmes liés au *World Investment Report* (4);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : contribution au *Least Developed Countries Report* (selon que de besoin); analyses de problèmes de comptabilité et d'information financière internationales (2); *Transnational Corporations Journal* (6); *World Investment Directory* sur CD-ROM, avec tableaux statistiques (1); *World Investment Report* (2); *World Investment Report* sur CD-ROM, avec tableaux statistiques (2); *World Investment Report Overview* (2);
 - ii) Publications isolées : services consultatifs sur l'investissement et la technologie (2); CD-ROM sur les dispositifs relatifs aux investissements internationaux (1); politiques et pratiques optimales pour rendre les entreprises concurrentielles sur le plan international et les responsabiliser (1); Investissement étranger direct dans les pays les moins avancés : aperçu (1); Investissement étranger direct : tendances, perspectives et questions de politique générale (11); instruments d'investissement international : compendium (2); *Investment Policy Reviews* (8); aspects des accords et dispositifs internationaux se rapportant au transfert et à la diffusion des technologies (2); questions relatives aux accords internationaux sur l'investissement (6); Guides sur

- l'investissement à l'intention des pays les moins avancés (4); principaux aspects de la question de la science et de la technologie au service du développement (y compris la diplomatie dans le domaine de la science et de la technologie) et des transferts de technologie (3);
- iii) Expositions, visites guidées et conférences : conférences sur des questions se rapportant aux activités du sous-programme (10);
 - iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : produits d'information sur les activités du sous-programme; opuscules et brochures sur certains aspects du sous-programme et des activités de coopération technique (4);
 - v) Communiqués et conférences de presse : points de presse, entrevues et conférences de presse concernant les produits du sous-programme, en particulier le World Investment Report (20);
 - vi) Supports techniques : réseau du Centre pour la science et la technique au service du développement (constitué à partir d'un site Web) concernant les connaissances et les techniques utiles au développement, selon la demande du Conseil économique et social (1); site Web de la Division de l'investissement, du développement des entreprises et de la technologie (1); bases de données sur les investissements étrangers directs, les supersociétés multinationales et les fusions-acquisitions transfrontières (2); bulletin d'information du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports *ISAR Update* (4); matériel didactique sur les échanges, notamment sur les services de développement des entreprises (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : conseils à des gouvernements et groupements régionaux ou sous-régionaux sur les questions suivantes : dispositifs bilatéraux, régionaux et multilatéraux en matière d'investissement; dispositifs bilatéraux, régionaux et multilatéraux en matière de transferts de technologie; responsabilité sociale des entreprises (et direction des entreprises); liens entre les organisations du secteur public et du secteur privé (et services de développement des entreprises), en particulier pour les femmes chefs d'entreprise; aide à des gouvernements, en particulier ceux des pays d'Afrique et des pays les moins avancés, ainsi qu'à des groupements régionaux ou sous-régionaux, pour qu'ils soient mieux à même d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques qui leur permettront d'attirer des investissements étrangers directs et de les exploiter, ainsi que de comprendre les questions nouvelles qui se posent; Cadre directif pour attirer les investissements étrangers (FORINVEST) : aide aux pays en développement concernant les politiques, textes législatifs et codes régissant les investissements, les politiques sectorielles régissant les activités des multinationales dans certains secteurs, les transferts de technologie et les mécanismes permettant d'attirer des investissements internationaux et d'en tirer parti; *Investment Policy Reviews* : aide aux pays en développement pour l'application et le suivi des recommandations faites; *Investment Policy Reviews* : aide aux pays en développement pour qu'ils puissent attirer des investissements internationaux et obtenir des transferts de technologie, conformément à leurs objectifs nationaux, de façon à tirer parti des possibilités qui se présentent à l'échelle régionale ou mondiale et se placer dans une perspective à moyen et à long terme; aide aux pays en développement et aux pays en transition pour qu'ils puissent renforcer leurs institutions dans le domaine de l'investissement, leurs modes de fonctionnement, leurs procédures d'approbation, leurs systèmes de contrôle des flux d'investissements, et les activités qu'ils mènent pour se rendre plus attrayants aux yeux

des investisseurs; assistance technique à des gouvernements et groupements régionaux ou sous-régionaux pour qu'ils soient mieux à même de faire des recherches sur l'investissement étranger direct et d'analyser les politiques s'y rapportant; assistance technique aux gouvernements des pays les moins avancés pour l'élaboration, la production et la diffusion de guides objectifs et informatifs sur l'investissement; assistance technique aux organismes publics compétents pour l'établissement de statistiques sur l'investissement étranger direct;

- ii) Stages, séminaires et ateliers : responsabilité sociale des entreprises (et direction des entreprises) et programme EMPRETEC (formation à distance); investissements étrangers directs, incidences sur le développement et politiques qui s'y rapportent (notamment tables rondes pour la diffusion du *World Investment Report*, et secteurs prioritaires pour les pays en développement en ce qui concerne la préparation aux négociations de l'OMC; formation des ressources humaines nécessaires à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques nationales intégrées en matière d'investissement; dispositifs internationaux et nationaux en matière de transferts de technologie et d'accès aux technologies (séminaires et ateliers); rapports entre le commerce et les investissements, rôle des dispositifs d'investissement international dans le processus de développement, traités bilatéraux en matière d'investissement, notions clés et incidences des accords internationaux d'investissement sur le développement; responsabilité sociale des entreprises (formation de formateurs); responsabilité sociale des entreprises (et direction des entreprises);
- iii) Projets opérationnels : Projets dans des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et dans des pays en transition dans le cadre du programme EMPRETEC; projets nationaux et régionaux visant à responsabiliser les entreprises, à améliorer le mode de direction, et à favoriser l'uniformisation grâce à l'application des normes internationales.

Tableau 12.14

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	16 622,6	17 558,6	81	85
Autres rubriques	945,0	1 052,5	—	—
Total	17 567,6	18 611,1	81	85
Fonds extrabudgétaires	7 224,8	7 077,1	1	1

- 12.48 Le montant de 17 558 600 dollars proposé pour les postes doit permettre de financer 57 postes d'administrateur et 28 postes d'agent des services généraux, dont un de première classe. L'augmentation de 936 000 dollars tient à des modifications du tableau d'effectifs liées aux mesures prises pour renforcer les activités du sous-programme en réponse aux demandes formulées par les États Membres (comme il est indiqué plus haut aux paragraphes 12.3 et 12.7), lors de l'examen à mi-parcours du programme de travail de la CNUCED, à l'occasion duquel ils ont souligné qu'il importait de soutenir les pays en développement dans les négociations commerciales

multilatérales pour qu'ils soient plus productifs et puissent tirer parti des occasions qui se présentent. Dans cette optique, les transferts suivants sont proposés : a) 1 P-5 provenant du sous-programme 1, en vue de renforcer les travaux d'analyse concernant l'investissement étranger direct, la technologie et des questions connexes; b) 1 P-4 provenant du sous-programme 4, aux fins des activités relatives aux questions et options de politique générale qui se présentent en ce qui concerne les accords internationaux sur les investissements, en particulier dans le cadre des négociations commerciales multilatérales; et c) 1 P-4 provenant de la composante « Appui au programme », aux fins d'activités touchant à la publication *Investment Policy Reviews*. En outre, il est proposé de créer un poste P-4 supplémentaire dont le titulaire s'occupera de la suite donnée aux textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.

- 12.49 Le montant de 1 052 500 dollars proposé au titre des rubriques autres que les postes se décompose comme suit : a) 381 200 dollars (soit une augmentation de 112 500 dollars) pour les consultants chargés d'aider les fonctionnaires à réaliser des études et à établir des rapports aux fins du *World Investment Report*, du *World Investment Directory*, sur des thèmes tels que l'investissement étranger direct, les accords de transfert de technologie, la responsabilité sociale des entreprises et la compétitivité internationale, et pour l'établissement de supports didactiques; b) 223 800 dollars (soit une diminution de 33 700 dollars), pour 16 réunions de groupes d'experts qui, comme il est indiqué au paragraphe 12.47, font partie des produits du sous-programme; c) 230 200 dollars (soit une augmentation de 8 400 dollars) pour les voyages aux fins de la participation à des réunions internationales et régionales, de la coordination avec les organismes des Nations Unies et de consultations avec les gouvernements et d) 217 300 dollars (soit une augmentation de 10 700 dollars) pour l'impression des rapports, études et publications prévus parmi les produits énumérés au paragraphe 12.47.
- 12.50 En outre, un montant de 7 077 100 dollars devant être financé au moyen de fonds extrabudgétaires est prévu pour les activités suivantes : a) recherche sur les politiques et assistance technique en matière d'investissement étranger direct; b) formation en vue de la production par les pays en développement de statistiques de meilleure qualité sur l'investissement étranger direct; c) aide aux gouvernements des pays les moins avancés pour qu'ils soient mieux à même d'attirer des investissements étrangers directs (un outil de marketing leur sera fourni sous la forme de guides objectifs et informatifs à l'intention des investisseurs, qu'on les aidera à diffuser par divers moyens, notamment par l'intermédiaire des comités nationaux de la Chambre internationale de commerce, dans le cadre de manifestations spéciales ou grâce au publipostage); d) services de conseil sur les réformes et le recyclage dans le domaine de la comptabilité et de la vérification des comptes et e) exécution dans certains pays de nouveaux projets relevant du programme EMPRETEC.

Sous-programme 3

Commerce international

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 18 738 400 dollars

- 12.51 Ce sous-programme relève de la responsabilité de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base. Le programme de travail prévu à ce titre a été établi sur la base du sous-programme 3 du programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Le principal mandat de ce sous-programme découle de la section C du chapitre II du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence, ainsi que des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
- 12.52 L'exécution effective des activités prévues dans ce sous-programme contribuera à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier les objectifs 1, 7 et 8. Le sous-

programme facilitera également l'application des mesures et des documents issus de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable. Le sous-programme permettra de promouvoir une participation plus effective des pays en développement aux négociations commerciales multilatérales, régionales et sous-régionales. Dans ce contexte, il renforcera leur participation à l'OMC, en particulier en vue de l'application du Programme de travail de l'OMC adopté à Doha, et il contribuera à la réalisation de progrès dans la procédure d'adhésion à l'OMC.

Tableau 12.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Faire acquérir aux pays en développement une meilleure compréhension des questions relatives au commerce international qui se posent ou se poseront à eux et les rendre mieux à même de faire face aux problèmes qu'elles soulèvent dans les domaines de l'agriculture, des services, du commerce électronique, du droit et des politiques de la concurrence, ainsi que du commerce, de l'environnement et du développement, pour les aider à s'intégrer plus à fond dans le système commercial international et à tirer parti des avantages qu'il comporte, et pour accroître leur participation au commerce mondial.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition de concevoir, formuler et mettre en oeuvre des politiques et stratégies qui puissent leur permettre de participer efficacement au commerce international et, en particulier, aux négociations commerciales multilatérales, et d'en tirer le maximum de profit, ainsi que de réaliser des progrès dans le processus d'adhésion à l'OMC.

a) i) La qualité, l'utilité et l'actualité des activités de recherche et d'analyse qui concernent directement les négociations commerciales multilatérales, telles qu'elles sont évaluées par les participants aux réunions intergouvernementales et mesurées selon le pourcentage d'évaluations avec la note « excellent » et « bon »;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 84 % des réponses au questionnaire

2002-2003 (estimation) : 85 % des réponses au questionnaire

2004-2005 (objectif) : 86 % des réponses au questionnaire;

ii) L'impact et l'utilité des activités de coopération technique dans ce domaine, mesurés par le nombre de manifestations évaluées positivement par les bénéficiaires directs.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : 80 manifestations

2004-2005 (objectif) : 80 manifestations

b) Prise de conscience plus aiguë des facteurs qui sous-tendent l'évolution du commerce international et de l'impact des politiques commerciales et renforcement des moyens de mettre en oeuvre les instruments des politiques commerciales pour accroître l'efficacité des politiques de développement.

c) Renforcement de la capacité des pays en développement d'améliorer la contribution de leur secteur de production et de commerce des produits de base au développement durable et à la diversification économique, d'appliquer des instruments modernes de gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base et des instruments financiers, et de promouvoir une participation accrue à la chaîne de production de valeur ajoutée.

b) i) Augmentation de l'intérêt pour les travaux de recherche et d'analyse et de leur utilisation de la part des utilisateurs finals, exprimée par le nombre de publications demandées en plus de celles qui sont distribuées au titre de la liste de diffusion normale;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 22 publications demandées
2002-2003 (estimation) : 120 publications demandées
2004-2005 (objectif) : 150 publications demandées

ii) Utilisation accrue de la base de données en ligne TRAINS (Système d'analyse et d'information sur le commerce).

Mesures des résultats :

2000-2001 : 18 000 utilisations par mois
2002-2003 (estimation) : 24 000 utilisations par mois
2004-2005 (objectif) : 30 000 utilisations par mois

c) i) Intérêt manifesté pour les travaux analytiques et les informations sur les produits de base et utilisation de ces travaux, exprimés par le nombre de visites par mois sur le site Web de l'InfoComm (the International Communications Industries Association, Inc.);

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible
2002-2003 (estimation) : 300 000 visites par mois
2004-2005 (objectif) : 350 000 visites par mois.

ii) Augmentation du pourcentage des bénéficiaires indiquant que les conseils ont été « très utiles » ou « utiles » dans leurs réponses sur la qualité et l'utilité des conseils techniques.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible
2002-2003 (estimation) : 80 % des réponses au questionnaire
2004-2005 (objectif) : 85 % des réponses au questionnaire

d) Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition de faire face aux questions relatives à la concurrence et à la protection du consommateur, la dimension féminine devant être dûment prise en considération.

e) Renforcement de l'aptitude des pays en développement à élaborer au niveau national et sur le plan multilatéral des politiques complémentaires en matière de commerce, d'environnement et de développement, le principe de l'égalité des sexes devant toujours être respecté dans les discussions et la prise de décisions.

d) i) Augmentation du pourcentage d'évaluations avec la note « excellent » et « très bon » concernant l'utilité des rapports et des publications pour les travaux des participants aux réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 70 % des réponses au questionnaire

2002-2003 (estimation) : 70 % des réponses au questionnaire

2004-2005 (objectif) : 75 % des réponses au questionnaire

ii) Le nombre de pays où des progrès sont accomplis dans l'élaboration ou l'adoption d'une législation sur la concurrence, grâce à l'assistance technique de la CNUCED.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 7 demandes d'assistance pour le processus législatif

2002-2003 (estimation) : 8 demandes d'assistance pour le processus législatif

2004-2005 (objectif) : 10 demandes d'assistance pour le processus législatif

e) La valeur et l'impact concrets des recommandations relatives à des politiques complémentaires en matière de commerce, d'environnement et de développement, exprimés par le nombre de références aux conclusions et recommandations issues des réunions intergouvernementales de la CNUCED faites par l'OMC, l'OMPI et les organes chargés des Accords multilatéraux sur l'environnement.

Mesures des résultats :

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : 40 références

2004-2005 (objectif) : 60 références

Facteurs externes

- 12.53 Les objectifs du sous-programme pourront être atteints et les réalisations escomptées seront possibles si: a) la situation dans les pays membres est favorable à l'adoption des politiques recommandées; b) les positions adoptées par les pays dans les réunions intergouvernementales sont favorables; et c) les donateurs sont disposés à financer des programmes de coopération technique.

Produits

12.54 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les produits suivants seront exécutés :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les tendances et les perspectives concernant les produits de base (1); rapports sur les faits nouveaux concernant le système commercial multilatéral (2);
 - ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : services fonctionnels : onzième session de la CNUCED, y compris des réunions préparatoires (selon les besoins);
 - iii) Commission du développement durable : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports de suivi du Sommet mondial pour le développement durable concernant le commerce et le développement durable (2);
 - iv) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels : sessions annuelles du Conseil du commerce et du développement (14);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les faits nouveaux et les questions issus du programme de travail adopté à Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement (2);
 - v) Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique : documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport annuel du PNUE sur les activités de la CNUCED relatives à la diversité biologique et à la protection des savoirs traditionnels (2);
 - vi) Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme : services fonctionnels : services fonctionnels pour le Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme (4); services fonctionnels pour des réunions d'experts sur les questions qui seront déterminées par la Commission (36); sessions annuelles de la Commission (20);
 - vii) Commission du commerce des biens et services et des produits de base : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur l'application des conclusions et recommandations concertées (1); rapports sur des questions dont décidera la Commission (6); rapports à soumettre aux réunions d'experts de la Commission, comme celle-ci en décidera (6);
 - viii) Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes : services fonctionnels pour les réunions de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (2);
 - ix) Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence :
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants : documents de base sur l'examen du renforcement des capacités et de l'assistance technique en matière de droit et de politiques de la concurrence (2); rapports sur les questions relatives au droit et aux politiques de la concurrence (3);
 - b. Services fonctionnels : services fonctionnels pour la session annuelle du Groupe intergouvernemental d'experts;

- x) Cinquième conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'ensemble de principes et de règles convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives :
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à la Conférence (4);
 - b. Services fonctionnels : appui fonctionnel pour la Conférence (10);
 - xi) Conférences de négociation des Nations Unies sur certains produits de base : services fonctionnels : appui fonctionnel pour les conférences, selon les besoins (10);
 - xii) Groupes spéciaux d'experts (budget ordinaire) : six réunions de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : l'obtention d'un consensus sur les aspects de la coopération relatifs au développement dans le cadre des accords sur la concurrence (1); la flexibilité pour les politiques de développement des pays en développement en ce qui concerne l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) et l'Accord général sur le commerce des services (1); l'amélioration de la contribution des exportations des produits de base à la réduction de la pauvreté (1); l'utilisation de registres comme outil efficace pour la préservation, la protection et l'utilisation appropriée des connaissances traditionnelles (1); l'élaboration de modèles pour l'agriculture, les produits industriels et les services dans le cadre du programme de travail de l'OMC après la Conférence de Doha (1); et le traitement spécial et différentiel dans le nouveau système commercial multilatéral (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : études analytiques sur le droit et les politiques de la concurrence (3); développement et commerce des produits de base – études analytiques (6); contributions au *Rapport sur le commerce et le développement*, au *Rapport sur l'investissement mondial* et au *Rapport sur les pays les moins avancés* (selon les besoins); CD-ROM sur le Système généralisé de préférences (SGB); manuels sur le Système généralisé de préférences et études relatives à l'accès aux marchés (6); manuel des statistiques du commerce mondial des minéraux (1); manuel sur la législation en matière de concurrence (2); questions relatives au commerce international : perspectives de développement – études analytiques (2); modèle de loi sur la concurrence (1); questions relatives au système du commerce international : perspectives de développement – études analytiques (10); examen du commerce, de l'environnement et du développement (2); commerce, environnement et développement : études analytiques (série D) (4); Annuaire des produits de base de la CNUCED sur CD-ROM (2); *Annuaire des produits de base de la CNUCED* (2); *Étude mondiale sur les produits de base* (2);
 - ii) Publications isolées : Équipe spéciale du renforcement des capacités pour le commerce et l'environnement : études thématiques (4); études relatives au Programme conjoint intégré d'assistance technique sur l'élaboration des politiques commerciales dans le cadre du nouveau système commercial multilatéral (4); comptes rendus des travaux des ateliers régionaux et interrégionaux, y compris ceux qui ont eu lieu dans le cadre de l'Équipe spéciale du renforcement des capacités pour le commerce et l'environnement (4); questions relatives à certains produits de base et compilation de documents issus des réunions d'experts sur les produits de base (2); certaines questions examinées lors des négociations commerciales internationales (12); documents techniques sur le droit et les politiques de la concurrence (4);

- iii) Opuscules, fiches d'information, cartes murales et pochettes d'information : prospectus sur les produits de base (2); notes d'information sur l'Équipe spéciale du renforcement des capacités pour le commerce et l'environnement et le programme de la CNUCED sur le commerce, l'environnement et le développement (6);
 - iv) Supports techniques : modèle de simulation de politiques commerciales agricoles (révision et mise à jour au cours de l'exercice biennal) (1); CD-ROM sur le modèle de simulation de politiques commerciales agricoles (2); mise à jour pendant l'exercice biennal du site Web de Biotrade (1); Équipe spéciale du renforcement des capacités pour le commerce et l'environnement et autres activités de la CNUCED : notes d'information (4); mise à jour pendant l'exercice biennal du site Web de l'Équipe spéciale du renforcement des capacités pour le commerce et l'environnement (1); mise à jour pendant l'exercice biennal du site Web du Programme de diplomatie commerciale (1); mise à jour pendant l'exercice biennal de la base de données sur les mesures touchant le commerce des services (1); répertoire des autorités chargées des questions relatives à la concurrence; lettres d'information sur le Système généralisé de préférences (4); mise à jour du site Web du Système généralisé de préférences (pendant tout l'exercice biennal); mise à jour pendant l'exercice biennal du site Web de l'InfoComm (pendant tout l'exercice biennal) (1); TRAINFORTRADE : modules sur le commerce et l'environnement (4); CD-ROM sur le système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) (2); mise à jour de la base de données du système TRAINS pendant tout l'exercice biennal (1); le système TRAINS sur l'Internet (2); mise à jour du site Web sur le commerce, l'environnement et le développement pendant tout l'exercice biennal (1); modules de formation sur différents sujets examinés dans les négociations commerciales internationales; mise à jour du site Web de la CNUCED sur le droit et les politiques de la concurrence pendant tout l'exercice biennal (1); mise à jour du site Web sur les négociations commerciales internationales pendant tout l'exercice biennal (1); Système commercial intégré mondial (établi conjointement avec la Banque mondiale) (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : missions consultatives en vue d'aider les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), leurs organismes régionaux et le secrétariat du Groupe des pays ACP lors des négociations faisant suite à la Conférence de Doha et des négociations entre le Groupe et l'Union européenne dans les domaines suivants : accords de partenariat économique, négociations commerciales internationales et adhésion à l'OMC; gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base, instruments financiers et gestion des ressources primaires; questions relatives à la rédaction et à l'application du droit et des politiques de la concurrence et à la protection du consommateur; missions consultatives en ce qui concerne les aspects techniques et stratégiques du renforcement de la capacité de production des pays tributaires des produits de base et exploitation plus poussée de la diversification des produits de base comme moyen de parvenir à l'industrialisation; aide aux pays les moins avancés pour leur permettre de tirer le maximum de profit de l'accès aux marchés; missions consultatives visant à identifier les besoins des pays en développement quant au renforcement de leurs capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement, y compris le commerce et la diversité biologique; assistance aux pays les moins avancés, conjointement avec le Bureau du Coordonnateur spécial, dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA; assistance suivie et communication d'informations sur le Système généralisé de préférences aux missions situées à Genève et aux capitales;

- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : formation en cours d'emploi du personnel de certains groupements régionaux et sous-régionaux en vue d'une collaboration interactive dans le cadre du système TRAINS; séminaires nationaux et régionaux sur le Système généralisé de préférences et sur d'autres arrangements commerciaux préférentiels; ateliers nationaux et régionaux visant au renforcement des capacités des pays en développement tributaires des produits de base, en particulier les pays les moins avancés, concernant les moyens d'accroître leurs capacités de production, de promouvoir le développement de leurs industries de transformation et d'exploiter pleinement la diversification des produits de base; ateliers nationaux sur des approches faisant intervenir plusieurs parties prenantes touchant les problèmes relatifs au commerce et à l'environnement, notamment ateliers conjoints avec le PNUD et l'ONUDI; ateliers, séminaires et colloques nationaux sur l'adhésion à l'OMC; participation aux préparatifs et à la mise en place de cours de formation réguliers en vertu du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence (TD/390, partie II); séminaires régionaux ou thématiques sur le commerce, l'environnement et le développement dans le cadre des activités de l'Équipe spéciale PNUE/CNUCED pour le renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement et d'autres projets de coopération technique et de renforcement des capacités; séminaires régionaux sur le commerce et l'investissement dans le domaine de la diversité biologique et/ou de la protection des savoirs traditionnels; séminaires et ateliers sur les méthodes de libéralisation des échanges commerciaux dans le secteur des services et sur les principales barrières commerciales qui limitent la capacité des pays en développement d'exporter leurs services; séminaires et ateliers sur le commerce, l'environnement et le développement, et notamment sur la protection des savoirs traditionnels, la valorisation du commerce des ressources naturelles, les incidences des biotechnologies, les écotecnologies et les accords multilatéraux relatifs à l'environnement; séminaires sur l'exploitation de la base de données du système TRAINS; séminaires visant à aider les pays en développement à mieux comprendre, du point de vue du développement, le système commercial multilatéral, y compris le programme de travail implicite qu'il contient; séminaires, ateliers et exercices de simulation visant à aider les pays à mettre en place leurs propres cadres institutionnels et réglementaires concernant le droit et les politiques de la concurrence, et à promouvoir leur participation effective aux travaux des instances internationales (4 réunions régionales); activités de formation visant à renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition de jouer un rôle efficace dans le système commercial multilatéral et de tirer pleinement parti de la libéralisation des échanges dans le cadre du système; sessions de formation à l'intention des négociateurs commerciaux des pays en développement et des pays en transition, dans le contexte du Programme de diplomatie commerciale; ateliers de formation sur le commerce, l'environnement et le développement dans le cadre des activités de l'Équipe spéciale PNUE/CNUCED pour le renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement et d'autres projets de coopération technique et de renforcement des capacités; ateliers visant à améliorer les perspectives d'accès aux marchés qui s'offrent aux groupements régionaux des pays en développement au moyen d'accords ou d'arrangements commerciaux intrarégionaux et interrégionaux, et formation aux aspects de l'information commerciale qui ont trait aux négociations commerciales multilatérales; ateliers portant sur le renforcement des capacités nationales en matière de gestion durable des matières/ressources recouvrables dans les pays en développement en voie d'industrialisation rapide, et traitant de questions telles que la réduction des déchets et le recours à des technologies non

polluantes; ateliers portant sur la gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base et utilisation d'instruments financiers structurés pour la production de ressources pouvant être utilisées aux fins du développement ou de la diversification du secteur des produits de base; ateliers portant sur les aspects techniques et stratégiques de la diversification des produits liés au secteur des ressources minérales et sur la capacité de production;

- iii) Projets sur le terrain : assistance fournie dans le cadre du Programme conjoint intégré d'assistance technique (16); trois projets (2 projets de pays et 1 projet multinational) prévoyant une collaboration avec le secteur privé aux fins de la promotion du commerce dans le secteur des services des pays en développement et des pays en transition; deux projets de pays et deux projets multinationaux visant au renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques dans le secteur des services et au renforcement des rapports entre l'élaboration des politiques nationales et le commerce des services au niveau régional et au niveau international en Afrique; trois projets de pays et un projet multinational visant à aider les pays en développement et les pays en transition à accéder à l'OMC; quatre projets de pays et un projet multinational visant à aider les pays en développement à se doter d'une infrastructure institutionnelle aux fins de l'utilisation d'instruments financiers modernes pour la production et le commerce des produits de base; cinq projets de pays et cinq projets multinationaux visant à renforcer les capacités d'élaboration de politiques en matière de législation sur la concurrence et la protection du consommateur; projets de pays et projets multinationaux visant à apporter aux pays en développement un appui technique et analytique concernant le programme de travail implicite des négociations commerciales multilatérales, ainsi qu'un appui à leur participation aux négociations après la Conférence de Doha; programmes de pays Biotrade; projet de pays sur la gestion écologiquement rationnelle et économiquement viable du plomb en tant que ressource naturelle présentant des dangers pour l'environnement; projets de pays sur des questions relatives au commerce et à l'environnement qui intéressent les pays en développement; projets multinationaux visant à aider les pays en développement dans le domaine de la diplomatie commerciale grâce à l'organisation de cours de formation et d'une formation de formateurs; projets multinationaux visant à stimuler une plus large utilisation par les pays en développement de leurs schémas de préférences et autres arrangements commerciaux préférentiels; deux projets interrégionaux et deux projets régionaux concernant le commerce et l'environnement; appui fourni dans le cadre des négociations commerciales après la Conférence de Doha aux pays d'Afrique subsaharienne par l'intermédiaire du Programme de renforcement des capacités commerciales du PNUD et du Programme d'accès aux marchés du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2); projets relatifs au renforcement des capacités en vue de l'élaboration de politiques commerciales dans les pays les moins avancés et les pays d'Afrique; programmes régionaux et sous-régionaux Biotrade; dans le cadre des activités de l'Équipe de travail PNUE/CNUCED pour le renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement : projets de pays (12) et projets régionaux ou sous-régionaux (4).

Tableau 12.16

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	17 082,4	18 139,0	81	85
Autres rubriques	548,5	599,4	–	–
Total	17 630,9	18 738,4	81	85
Fonds extrabudgétaires	6 996,4	6 229,9	1	1

- 12.55 Le montant de 18 139 000 dollars, qui représente un accroissement de 1 056 600 dollars, concerne le financement de 59 postes d'administrateur et de 26 postes d'agent des services généraux. L'augmentation de quatre postes (1 D1, 2 P-5 et 1 agent des services généraux) correspond au souhait exprimé par les États Membres lors de l'examen à mi-parcours du programme de travail de la CNUCED, comme il est indiqué aux paragraphes 12.3 à 12.7 (voir ci-dessus), afin de renforcer le sous-programme et d'appuyer les pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales. Le redéploiement de postes permettrait de centrer le sous-programme sur l'amélioration des capacités de production des pays en développement pour leur permettre de tirer parti des occasions offertes. À cette fin : a) un poste D-1 est redéployé du sous-programme 1 afin de diriger les travaux sur le droit de la concurrence et l'examen de tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives; et b) deux postes P-5 sont transférés – le premier à partir du sous-programme 4 afin de renforcer les travaux sur l'analyse commerciale, en particulier les politiques de réformes commerciales dans les pays à faible revenu, et l'autre à partir du programme Direction exécutive et administration pour des travaux de recherche et d'analyse centrés sur les négociations commerciales après la Conférence de Doha. Un poste d'agent des services généraux est également redéployé à partir du programme Direction exécutive et administration pour des services de secrétariat et autres services d'appui.
- 12.56 Le montant prévu de 599 400 dollars au titre des ressources nécessaires à des rubriques autres que les postes comprend les ressources suivantes : a) 200 300 dollars, ce qui représente un accroissement de 89 300 dollars, pour les services de consultants qui aideraient le personnel à élaborer des rapports et des études analysant les questions suivantes : l'impact du commerce sur le développement des pays et les possibilités et perspectives de développement découlant des négociations commerciales multilatérales dans le contexte du programme de travail après la Conférence de Doha; les effets sur les pays en développement des accords conclus dans le cadre de l'OMC, de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, en particulier sur le secteur des produits de base; les relations entre les politiques industrielles et les politiques relatives à la concurrence; la mise au point et le transfert aux pays en développement de technologies écologiquement rationnelles, dans des domaines prioritaires qui seraient déterminés par le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence, la CNUCED à sa onzième session et la Commission du commerce des biens et services et des produits de base; b) 121 500 dollars, ce qui représente une réduction de 32 400 dollars, pour l'organisation des six réunions de groupes d'experts énumérées au paragraphe 12.54 a) xii) ci-dessus; c) 264 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 6 400 dollars, qui permettraient de couvrir les frais de voyage du personnel qui s'occupe des

questions liées à l'évolution des négociations commerciales multilatérales; à l'adhésion à l'OMC; aux réformes des politiques commerciales et au renforcement des institutions; à l'adoption et à la révision de la législation sur la concurrence et à la définition des politiques relatives à la concurrence; au développement du secteur des produits de base dans les pays en développement, et à la conception et à l'application des politiques nationales et internationales connexes; et à la promotion de politiques relatives au commerce, à l'environnement et au développement qui sont mutuellement bénéfiques; et à la coordination et la collaboration avec les organismes du système des Nations Unies, en particulier les commissions régionales; d) un montant de 12 800 dollars qui devrait permettre de couvrir les frais d'impression des publications en série, en particulier les études analytiques mentionnées au paragraphe 12.54 ci-dessus.

- 12.57 En outre, un montant estimatif de 6 229 900 dollars est prévu au titre des ressources extrabudgétaires pour l'exécution d'activités de coopération technique visant à renforcer les capacités des pays en développement pour leur permettre notamment : a) de formuler et de faire appliquer une législation nationale sur la concurrence, de mettre au point des arrangements de coopération régionale sur les politiques de la concurrence et de participer effectivement aux négociations multilatérales, en particulier à l'OMC; b) d'utiliser les nouveaux manuels de formation et le programme de téléenseignement sur le droit et les politiques de la concurrence, l'application des politiques de la concurrence au niveau régional et les politiques internationales en matière de concurrence commerciale; et c) de renforcer leur capacité d'élaboration de politiques dans les domaines de la concurrence et de la législation relative à la protection du consommateur.

Sous-programme 4 **Infrastructure de services pour le développement,** **efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 11 142 100 dollars

- 12.58 Ce sous-programme est placé sous la responsabilité de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale. Le programme de travail s'inspire du sous-programme 4 du programme 9 du plan d'action à moyen terme pour la période 2002-2005. Les principaux textes autorisant l'exécution de ce sous-programme sont à la section D du chapitre II du Plan d'action adopté à la dixième session de la CNUCED et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
- 12.59 La bonne exécution de ce sous-programme devrait aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les objectifs 1 et 8. Le sous-programme aidera aussi à appliquer les décisions figurant dans les textes issus de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et du Sommet mondial pour le développement durable. Le sous-programme aidera aussi les pays en développement à mettre en oeuvre le Programme de travail de Doha de l'OMC, dans son domaine propre. En abordant les problèmes des transports et de la facilitation du commerce, le sous-programme contribuera tout particulièrement aux programmes destinés aux pays en développement sans littoral ou insulaires.

Tableau 12.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Aider les pays en développement et les pays en transition à améliorer leur compétitivité dans les échanges internationaux en constituant progressivement une infrastructure efficace de services d'appui au commerce, notamment grâce à la télématique.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure logistique commerciale, par des transports plus efficaces, une meilleure facilitation du commerce, un renforcement de la législation douanière et du cadre juridique du commerce dans les pays en développement, et meilleure compréhension des choix effectués et des stratégies adoptées, par la recherche, la coopération technique et la valorisation des ressources humaines.

a) i) Utilité et qualité des recherches et de l'analyse visant à améliorer la connaissance des choix et des stratégies, mesurées par le pourcentage de lecteurs qui trouvent la qualité de l'étude sur les transports maritimes « bonne » ou « excellente ».

Mesures des résultats :

2000-2001 : 95 % des réponses au questionnaire

2002-2003 (estimation) : 90 % des réponses au questionnaire

2004-2005 (objectif) : 90 % des réponses au questionnaire

ii) Degré d'application, d'efficacité et d'impact des activités de coopération technique, tel que mesuré par l'amélioration moyenne des temps nécessaires pour le dédouanement, après l'installation du logiciel SYDONIA (mesure avant et après l'installation du système).

Mesures des résultats :

2000-2001 : amélioration de 50 % des temps de dédouanement

2002-2003 (estimation) : amélioration de 50 % des temps de dédouanement

2004-2005 (objectif) : amélioration de 50 % des temps de dédouanement

b) Meilleure efficacité de valorisation des ressources humaines et de création de capacités, et meilleure compréhension des choix et des stratégies dans les domaines du commerce international, des services d'appui au commerce et des investissements, en prenant au besoin en considération la problématique de la parité des

b) L'opportunité, l'utilité, le degré d'exécution et la qualité du programme de formation relevant de ce sous-programme, tels que mesurés par le pourcentage de participants et le pourcentage de leurs administrations d'origine qui ont considéré que cette formation avait eu un effet positif notable sur leur travail.

sexes dans l'accès aux services d'appui au commerce dans les pays bénéficiaires de l'assistance technique, par un renforcement des réseaux de formation et l'utilisation de moyens télématiques.

c) Meilleure compréhension de ce qu'impliquent, pour les pays en développement, l'importance grandissante du commerce électronique et les autres applications commerciales de la télématique, et meilleure compréhension, dans les pays en développement, du choix et des stratégies concernant ces questions.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 62 % des réponses au questionnaire

2002-2003 (estimation) : 62 % des réponses au questionnaire

2004-2005 (objectif) : 65% des réponses au questionnaire

c) Appréciation satisfaisante de l'utilité et de la qualité des recherches et des analyses pour une meilleure compréhension des implications, telle que mesurée par le pourcentage de lecteurs considérant comme « bonne » ou « excellente » la qualité de l'étude *Commerce électronique et développement*.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 70 % des réponses au questionnaire

2002-2003 (estimation) : 75 % des réponses au questionnaire

2004-2005 (objectif) : 80 % des réponses au questionnaire

Facteurs externes

- 12.60 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs si : a) les conditions sont réunies pour que les États Membres adoptent les politiques recommandées; et b) les pays en développement et les pays en transition disposent d'assez de ressources pour mettre en oeuvre les politiques et réaliser les projets de coopération technique.

Produits

- 12.61 Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : service fonctionnel de réunions : onzième session de la Conférence, y compris les réunions préparatoires (au besoin); Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme (4); sessions annuelles de la Commission (10); quatre réunions d'experts sur les problèmes que choisira la Commission (24);
 - ii) Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement : documentation demandée par les organes délibérants : rapports sur les questions que choisira la Commission (2); rapports aux réunions d'experts de la Commission sur des thèmes précis que choisira la Commission (4);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts (budget ordinaire) : quatre réunions de groupes spéciaux d'experts sur : les méthodes de la mesure statistique du commerce électronique dans les pays en développement; le transport multimodal; les directives pour le renforcement des capacités de formation et de la valorisation des ressources humaines (2);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : contribution au *Rapport sur les pays les moins avancés* (s'il y a lieu); *Rapport sur le commerce électronique et le développement* (2); *Étude sur le transport maritime* (2);
 - ii) Publications isolées : étude sur le commerce électronique et les moyens de transport internationaux (1); études dans les domaines de l'économie des transports, du droit des transports, de la facilitation des échanges et du transport multimodal (2); facilitation du commerce et transport multimodal international (1);
 - iii) Brochures, fiches, planches murales et pochettes d'information : brochure sur le programme de formation et de développement des ressources humaines dans le domaine du commerce extérieur (TRAINFORTRADE) (1);
 - iv) Supports techniques : site Web du Système SIAM (1); site Web du système SYDONIA d'automatisation douanière (1); CD-ROM correspondant aux six cours de formation sur les principaux problèmes inscrits à l'ordre du jour économique international (6); documents du cours de gestion des institutions qui facilitent le commerce (1); cours d'aide aux petites et moyennes entreprises portant sur le commerce international et le commerce électronique (1); site Web « commerce électronique et développement » (1); site Web sur la valorisation des ressources humaines (1); CD-ROM sur le transport multimodal et la facilitation du commerce (2); version en ligne des cours TRAINFORTRADE sur les aspects juridiques du commerce électronique (1), sur l'application du droit et de la politique de la concurrence (1), sur les modes de financement du commerce international (1); six cours sur les grandes questions inscrites à l'ordre du jour économique international; dossiers pédagogiques TRAINFORTRADE sur le développement économique et le tourisme, le traitement des problèmes du commerce électronique international, l'atelier de gestion douanière à l'aide du logiciel SYDONIA, la gestion portuaire à l'intention des pays anglophones (4); le support de formation sur l'utilisation de l'enseignement à distance (1); la page Web du VNET de la CNUCED (1); site Web sur la logistique du commerce international (y compris la version en ligne des bulletins d'information sur la facilitation du commerce et les transports) (4); matériel pédagogique sur la facilitation du commerce (1); matériels pédagogiques sur le commerce électronique (2); matériels pédagogiques sur les statistiques des transports, y compris les statistiques les plus récentes à l'intention des responsables de la politique des transports ainsi que des entreprises de transport, dans l'optique surtout de l'amélioration de l'efficacité des transports (2); mise à jour et maintenance du logiciel SIAM (1); mise à jour et maintenance du logiciel SYDONIA (1); site Web des six cours de formation sur les grandes questions inscrites à l'ordre du jour économique international (1);
 - v) Séminaires à l'intention des utilisateurs extérieurs : organisés par le secrétariat pour les utilisateurs extérieurs en vertu de mandats exprès. Préparation et coordination de six cours de formation sur les grandes questions inscrites à l'ordre du jour économique international, et coordination de leur examen;
 - vi) Ressources audiovisuelles : CD-ROM pour les cours TRAINFORTRADE sur le développement économique et le tourisme (1); sur les problèmes soulevés par le commerce électronique international (1); sur l'atelier de gestion du système SYDONIA (1); sur la gestion des ports à l'intention des pays anglophones (1); supports vidéo pédagogiques TRAINFORTRADE (2);

- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : études de faisabilité sur l'enseignement à distance; services consultatifs fournis aux États Membres intéressés en vue de l'évaluation des besoins de formation sur les services d'appui au commerce; suivi technique de la mise en oeuvre des recommandations adoptées durant les séminaires TRAINFORTRADE; aspects généraux du commerce électronique; politique des transports et instruments, normes et règles internationaux relatifs à la facilitation du commerce et des transports internationaux; appui au secrétariat de la Fédération internationale des pôles commerciaux;
 - ii) Cours, séminaires et ateliers : cours de gestion des organismes de promotion du commerce (120 participants); quatre cours d'aide aux petites et moyennes entreprises se livrant au commerce international et au commerce électronique (80 participants); séminaires intégrés sur la formulation des politiques de valorisation des ressources humaines (50 participants); participation à des activités (séminaires, colloques et autres réunions) d'organisations non gouvernementales et de centres universitaires à l'appui des activités TRAINFORTRADE; préparation et organisation de séminaires TRAINFORTRADE sur le commerce international (330 participants au total); organisation d'ateliers et de séminaires sur les questions de transport, de facilitation et de logistique du commerce, notamment leurs aspects juridiques (300 participants); séminaires et ateliers sur les conséquences juridiques, fiscales et économiques du commerce électronique (80 participants); ateliers de formation des formateurs des séminaires TRAINFORTRADE (environ 30 participants par cours); cours de formation du programme TRAINFORTRADE sur la gestion des ports (environ 120 participants);
 - iii) Projets opérationnels : contribution de fonds et appui technique à huit projets environ, pour renforcer les capacités de formation dans les pays les moins avancés et soutenir les programmes de formation à la gestion des ports TRAINFORTRADE; contribution de fond et appui technique à des projets nationaux, régionaux et interrégionaux sur l'information avancée sur les marchandises (SIAM), sur la création de capacités de commerce électronique, sur la réforme et l'automatisation des douanes (SYDONIA), sur les services de transport et services connexes pour la facilitation du commerce et la logistique commerciale.

Tableau 12.19

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	11 394,7	10 892,3	54	52
Autres rubriques	225,5	249,8	–	–
Total	11 620,2	11 142,1	54	52
Fonds extrabudgétaires	17 062,5	17 233,1	6	6

12.62 Le montant de 10 892 300 dollars doit permettre de financer 34 postes d'administrateur et 18 postes d'agent des services généraux. La diminution de 502 400 dollars s'explique par une

réduction des effectifs : trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2) du fait du redéploiement d'un poste P-5 au profit du sous-programme 3, d'un poste P-4 au profit du sous-programme 2, comme on l'a vu plus haut, afin de renforcer les travaux dans ces trois sous-programmes, et d'un poste P-2 pour renforcer l'application des instruments de gestion, dans le cadre des responsabilités d'évaluation des programmes de la Direction exécutive et administration. L'impact de la réduction des trois postes est en partie compensé par l'obtention d'un poste P-3 venant de la Direction exécutive, pour des travaux d'analyse de l'efficacité commerciale. Les fonctions assumées jusqu'à présent par les titulaires des deux postes redéployés seront absorbées par la Division, du fait de la diminution de certaines activités concernant les affaires maritimes.

- 12.63 Le montant de 249 800 dollars au titre des dépenses autres que de personnel se compose de :
- a) 66 700 dollars représentant une augmentation de 18 900 dollars, pour les services des consultants qui aideront les fonctionnaires à préparer plusieurs rapports et études sur le transport maritime, le commerce électronique, le transport multimodal, la facilitation du commerce dans le cadre des négociations de l'OMC et la valorisation des ressources humaines dans ces domaines;
 - b) 38 400 dollars pour la convocation de quatre réunions de groupes d'experts, dont la liste est donnée au paragraphe 12.61 plus haut; c) 144 700 dollars, au niveau correspondant au maintien des programmes, pour des voyages en mission, pour des consultations avec les gouvernements, les organes intergouvernementaux régionaux, les organisations internationales, les institutions financières, les universités, le secteur privé et les organisations non gouvernementales sur les questions relatives aux douanes, aux transports, à la facilitation et à la logistique du commerce international, au commerce électronique, à la valorisation des ressources humaines et à la création de capacités, et pour fournir des services consultatifs aux pays en développement et pays en transition intéressés, dans les limites des travaux de ce sous-programme.
- 12.64 En outre, un montant estimé à 17 233 100 dollars qui proviendrait de ressources extrabudgétaires permettrait de réaliser les activités de coopération technique, et notamment :
- a) l'application de procédures plus efficaces pour réaliser les projets de facilitation du commerce et des transports, pour moderniser la législation des transports et pour créer des capacités nationales permettant aux pays en développement de résoudre les difficultés rencontrées et de fournir des services d'appui au commerce, et pour rendre plus efficaces les services douaniers et les moyens de transport;
 - b) une collaboration avec les commissions régionales, notamment par des cours réguliers de formation sur les grandes questions inscrites à l'ordre du jour économique international;
 - c) la coopération avec les instituts de recherche et de formation nationaux et régionaux pour renforcer le programme existant de création de capacités de la CNUCED;
 - d) la poursuite de l'aide à la Fédération mondiale des pôles commerciaux et au renforcement des capacités dans le domaine des services d'appui au commerce à l'intention des petites et moyennes entreprises, et la fourniture d'une aide ciblée détaillée aux pays les plus défavorisés, en particulier les PMA;
 - e) l'élaboration et l'amélioration de logiciels, notamment pour faciliter l'introduction du commerce électronique; l'adoption par les usagers des versions les plus récentes et l'application du module et du système de transit dans de nouveaux pays; et
 - f) l'organisation de services consultatifs sur le commerce électronique et d'ateliers et de séminaires de formation régionaux, sur les conséquences juridiques, fiscales et économiques du commerce électronique des pays en développement.

Sous-programme 5
Programme spécial en faveur des pays les moins avancés,
des pays en développement sans littoral et des petits États
insulaires en développement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 791 600 dollars

- 12.65 Le sous-programme relève de la responsabilité du Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Les activités prescrites à ce titre émanent du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de la section E du chapitre II du Plan d'action adopté par la CNUCED à sa dixième session, et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en particulier les résolutions 55/279, 56/180 et 56/227.
- 12.66 Les activités prévues dans le cadre du sous-programme sont organisées autour de deux piliers, à savoir : la coordination interdivisions des activités de coopération technique de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement; et les activités de recherche et l'analyse des politiques visant à améliorer les capacités humaines et institutionnelles de ces pays dans les domaines relevant de la compétence de la CNUCED. L'application effective du programme de travail contribuera à la réalisation des objectifs identifiés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux reflétés dans les objectifs du Millénaire en matière de développement (1 et 8). Le sous-programme contribuera également à la mise en oeuvre des activités identifiées par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et le Sommet mondial pour le développement durable, et de leurs résultats. Il aidera également les pays en développement à appliquer le programme de travail de l'OMC adopté à Doha dans ses domaines de compétence. En traitant les problèmes liés aux domaines des transports et de la facilitation du commerce, le sous-programme apportera une contribution particulière aux programmes en faveur des pays sans littoral et des pays insulaires en développement.

Tableau 12.19

Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Contribuer à l'intégration et à la participation progressives et avantageuses des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement à l'économie mondiale et au système commercial international, notamment par la mise en oeuvre des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et en apportant une contribution au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, en vue de faciliter le reclassement de ces pays en se conformant aux critères objectifs convenus au niveau intergouvernemental.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Application effective des divers programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

a) i) Utilité des résultats pour la réalisation des objectifs des divers programmes en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, telle que déterminée par le nombre de pays ayant fait

des déclarations positives durant les sessions pertinentes du Conseil du commerce et du développement;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 30 pays

2002-2003 (estimation) : 40 pays

2004-2005 (objectif) : 40 pays

ii) Utilité des résultats issus de l'analyse des politiques et des activités de recherche sur les pays les moins avancés, les pays sans littoral en développement et les petits États insulaires en développement, déterminée par le nombre de déclarations couvertes par les médias;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 70 articles

2002-2003 (estimation) : 70 articles

2004-2005 (objectif) : 70 articles

b) Application des directives du sous-programme, renforcement des capacités et activités de coopération technique en faveur des pays les moins avancés.

b) i) Nombre de pays qui ont tiré parti de l'évaluation des avantages effectifs résultant de leur statut de pays les moins avancés effectuée par la CNUCED, et en ont tenu compte dans l'élaboration de leurs politiques;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 1 pays

2002-2003 (estimation) : 5 pays

2004-2005 (objectif) : 15 pays

ii) Nombre de pays ayant intégré leurs politiques et priorités commerciales dans leurs stratégies de développement nationales;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 1 pays

2002-2003 (estimation) : 3 pays

2004-2005 (objectif) : 6 pays

c) Application effective du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs par les États Membres à la lumière des résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement sur la coopération en matière de transport ou transit tenue au Kazakhstan en 2003.

c) Réduction du temps de transit pour les marchandises en transit en direction et en provenance de pays en développement sans littoral, par rapport à l'année de référence 1999;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 50 %

2002-2003 (estimation) : 60 %

2004-2005 (objectif) : 65 %

Facteurs externes

- 12.67 Les objectifs du sous-programme devraient être atteints et les réalisations escomptées se matérialiser, si les hypothèses suivantes sont vérifiées : a) des informations et données économiques financières actualisées et exactes sont disponibles aux niveaux des pays et des régions; et b) des ressources financières extrabudgétaires suffisantes sont disponibles pour financer les programmes de coopération technique.

Produits

- 12.68 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les produits suivants seront exécutés :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport du Secrétaire général sur les mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays sans littoral (1); contribution au rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2); contribution au rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2); rapport du Secrétaire général sur la situation en matière de transit dans les États d'Asie centrale sans littoral et les pays en développement de transit voisins (1);
 - ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : service organique de réunions : onzième session de la Conférence, y compris les réunions préparatoires (le cas échéant); service organique des sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement (12);
 - iii) Conseil du commerce et du développement : documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport intérimaire du secrétariat de la CNUCED sur la mise en oeuvre des activités menées à l'échelle de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés (2); rapports sur la contribution à la mise en oeuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés (2); rapports sur les pays les moins avancés concernant les questions thématiques et sectorielles (2);
 - iv) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme : service organique de réunions : groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (4); service organique de la septième Réunion d'experts (8);
 - v) Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de transit et de représentants des pays donateurs et des institutions financières et de développement : documentation à l'intention des organes délibérants : document d'information pour la préparation de la septième Réunion d'experts (1);
 - vi) Groupes spéciaux d'experts (budget ordinaire); réunions des groupes spéciaux d'experts sur des questions relatives au thème du *Rapport sur les pays les moins avancés*;
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Rapport sur les pays les moins avancés* (1); *Rapport sur les pays les moins avancés : aperçu général* (1);
 - ii) Publications isolées : études de fond sur l'amélioration des couloirs de transport en transit : en Afrique de l'Ouest (1); en Afrique de l'Est et en Afrique australe (2); avantages effectifs et perspectives concernant la radiation de la catégorie des pays les

- moins avancés; études sur des questions précises de développement dans les pays les moins avancés (1);
- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : notes d'information sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (3);
 - iv) Communiqués de presse, conférences de presse : réunions d'information, interviews, conférences de presse concernant les travaux sur les questions relatives aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement (1);
 - v) Documentation technique : répertoire des profils de vulnérabilité pour les pays les moins avancés (2); répertoire des profils de vulnérabilité pour les petits États insulaires en développement (1); Manuel de réglementation et documentation sur les couloirs de transport en transit (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires);
- i) Services consultatifs : fournis aux pays en développement sans littoral en vue de l'évaluation de leurs systèmes de transport en transit; aux petits États insulaires en développement pour l'élaboration et l'exécution de projets et programmes de coopération technique; assistance aux pays les moins avancés pour évaluer les avantages effectifs résultant de leur statut, identifier les mesures d'appui internationales effectives et élaborer une stratégie de retrait pour les pays les moins avancés proches du reclassement; assistance aux pays les moins avancés pour analyser l'impact des politiques de mondialisation et de libéralisation sur le développement économique et social des pays les moins avancés – réponses aux réformes d'orientation et adéquation des mesures d'appui prises au niveau international; assistance aux pays les moins avancés concernant le contrôle et l'évaluation des programmes de coopération technique dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés; assistance aux pays les moins avancés pour l'établissement d'analyses et la diffusion d'informations demandées au niveau national sur les questions les concernant, comme l'impact du système commercial multilatéral sur le développement; assistance aux pays les moins avancés pour le suivi et la mise en oeuvre de l'assistance technique liée au commerce suivant le Cadre intégré;
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : ateliers dans certains pays parmi les moins avancés en vue de renforcer la participation des pays les moins avancés au système commercial multilatéral et au Cadre intégré; ateliers relatifs au transport de transit à l'intention des agents gouvernementaux et des opérateurs du secteur privé des pays en développement sans littoral et des pays de transit voisins;
 - iii) Projets sur le terrain : coordination des programmes avec cinq autres entités chargées du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce; apports techniques aux projets sur le terrain visant à renforcer la coopération en matière de transport de transit entre les pays sans littoral et les pays de transit, y compris par la mise au point d'outils logiciels pour le contrôle du transport de transit, et coordination de ces projets.

Tableau 12.20

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	3 528,4	3 526,3	16	16
Autres rubriques	404,7	265,3	—	—
Total	3 933,1	3 791,6	16	16
Fonds extrabudgétaires	1 139,9	947,8	—	—

- 12.69 Le montant de 3 526 300 dollars doit permettre de continuer à financer les 10 postes d'administrateur et 6 postes d'agent des services généraux. Aucun changement n'est proposé dans le tableau d'effectifs du sous-programme. La réduction de 2 100 dollars résulte d'une correction du calcul du coût d'un poste P-5.
- 12.70 Le montant de 265 300 dollars demandé pour la catégorie Autres rubriques comprend : un montant de 136 600 dollars (inchangé en valeur réelle) au titre des consultants et experts, dont 90 500 dollars au titre des consultants qui aideront le personnel à établir les études et rapports centrés sur : la production destinée à l'exportation; le renforcement des capacités; les couloirs de transit dans les pays sans littoral; et les questions relatives au suivi de l'après-Doha; et un montant de 46 100 dollars (inchangé en valeur réelle) proposé pour l'organisation des trois réunions de groupe d'experts mentionnées au paragraphe 12.68 a) vi) plus haut, au titre des produits prévus pour la mise en oeuvre des activités dans le cadre du sous-programme; b) un montant de 106 000 dollars, représentant une diminution de 31 000 dollars, demandé pour couvrir les frais de voyage du personnel au titre de sa participation aux réunions des Nations Unies et d'autres entités, et de consultations avec les gouvernements et les organisations internationales compétentes et fonctions connexes aux fins de l'application du projet de programme de travail au titre du sous-programme 5; et c) un montant de 22 700 dollars, reflétant une diminution de 38 400 dollars, est demandé pour couvrir les dépenses afférentes à l'édition et à l'impression des publications.
- 12.71 En outre, un montant de 947 800 dollars, à prélever sur les fonds extrabudgétaires, doit permettre de financer la mise en oeuvre des recommandations pertinentes de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la fourniture d'une assistance technique à ces pays, ainsi qu'aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, notamment pour le suivi de l'exécution du programme de travail d'après-Doha et de la réunion de Zanzibar.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 19 614 000

- 12.72 Des services d'appui au programme sont fournis aux organes directeurs, aux unités responsables de la Direction exécutive et de l'administration et à celles chargées des activités de fond prévues dans les sous-programmes, afin de les aider à réaliser les produits prévus. Ces services sont assurés par deux entités, le Service de la gestion des ressources et le Service d'appui intergouvernemental, qui sont regroupées au sein de la Division de la gestion.

- 12.73 Le Service de la gestion des ressources fournit aux programmes de fond un appui en matière d'administration, d'informatique et de coopération technique. Les fonctions des unités administratives du Service comprennent des services d'appui en matière d'administration du personnel, de gestion budgétaire et financière, de planification des ressources, d'établissement du budget et d'administration des activités de coopération technique. La Section de l'appui informatique fournit un appui centralisé en matière de gestion de l'information et, notamment, dans les domaines du traitement des données, de la mise en place et de l'entretien des systèmes informatiques et de l'appui aux réseaux informatiques. La Section de la coopération technique donne des conseils concernant l'élaboration des politiques en matière de coopération technique et encourage le secrétariat à adopter une approche coordonnée en la matière, s'agissant notamment de l'examen des propositions de projets, de la collecte de fonds et de la liaison avec les bénéficiaires, les donateurs et toutes autres organisations participant à des activités de coopération technique dans le domaine commercial.
- 12.74 Le Service d'appui intergouvernemental est responsable de la préparation et de l'administration et assure le service des réunions de la Conférence quadriennale des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Conseil du commerce et du développement et de ses organes subsidiaires (commissions, réunions d'experts, Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme), et des conférences des Nations Unies organisées sous l'égide de la CNUCED. Il a aussi pour tâche d'optimiser l'impact des travaux de la CNUCED en diffusant largement l'information les concernant auprès des parties prenantes, notamment des États Membres, des médias et de la société civile. Le Service d'appui intergouvernemental est également chargé du suivi de l'application des décisions des organes intergouvernementaux à l'échelon institutionnel, de l'établissement du calendrier des réunions de la CNUCED, de l'édition de la documentation et de l'établissement de rapports; en outre, il doit suivre l'application des directives concernant la documentation, rédiger et expédier la correspondance officielle, fournir un appui en matière de protocole et élaborer les accords avec les pays qui accueillent les conférences.

Produits

- 12.75 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les produits suivants seront exécutés :
- a) Services destinés à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (1); le cas échéant, rapports d'autres réunions intergouvernementales (12); rapports des sessions annuelles et des réunions directives du Conseil du commerce et du développement (9);
 - ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :
 - a. Services fonctionnels : réunions préparatoires en vue de la onzième session de la Conférence, y compris les réunions préparatoires (selon les besoins);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contribution au rapport du Secrétaire général (1);
 - iii) Conseil du commerce et du développement :
 - a. Services fonctionnels : sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement (32);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (4); rapports des sessions annuelles de trois commissions de la CNUCED (6);
 - iv) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme :
 - a. Services fonctionnels : réunions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur l'examen des activités de coopération technique (2); rapports des réunions d'experts (6); rapports des réunions d'experts (8); rapports des réunions d'experts (6);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *UNCTAD News*;
 - ii) Publications isolées : examen des principales activités de coopération technique de la CNUCED;
 - iii) Expositions, visites guidées, conférences : réunions d'information à l'intention des nouveaux diplomates de Genève chargés des activités de la CNUCED; activités de vulgarisation (par exemple, réunions d'information destinées aux délégations et à d'autres groupes d'intérêt, séminaires, conférences publiques) sur les activités de la CNUCED, sa place au sein du système des Nations Unies, ses rapports avec d'autres organisations, la onzième session de la Conférence et ses résultats; séminaires et conférences sur des questions liées à la coopération technique;
 - iv) Opuscules, fiches documentaires, planches murales et pochettes d'information : documents d'information spéciaux sur la CNUCED, ses activités et la onzième session de la Conférence, à l'intention des gouvernements et du grand public;
 - v) Communiqués de presse, conférences de presse : conférences et communiqués de presse, notes d'orientation pour la correspondance, communiqués de presse et dossiers de presse transmis aux médias par voie électronique concernant les questions de commerce et de développement, la CNUCED et ses activités;
 - vi) Documentation technique : informations générales sur la CNUCED, ses manifestations et ses activités, pour affichage sur le site Web de cet organisme;
 - c) Coopération technique (budget ordinaire) : projets opérationnels : gestion des activités opérationnelles interrégionales visant à fournir un appui général à la coopération technique dans tous les domaines d'activité de la CNUCED;
 - d) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire) :
 - i) Services de conférence : élaboration et mise en place d'un dispositif de téléconférence interinstitutions; liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève en ce qui concerne les services de conférence et les questions de documentation et avec le Siège en ce qui concerne les services de conférence, le calendrier des réunions, la documentation et la présentation de rapports à l'Assemblée générale; établissement et envoi de la correspondance officielle; et services techniques à la onzième session de la Conférence et à ses réunions préparatoires; aux réunions annuelles des commissions de la CNUCED et aux réunions de leurs groupes d'experts; aux consultations du Secrétaire général de la CNUCED et du Président du Conseil du commerce et du développement avec les États membres; aux conférences internationales sur les produits de base; aux réunions de la Commission de la science et de la technique au service du développement (organe

subsidaire du Conseil économique et social); à des séminaires et groupes d'étude et à d'autres réunions spéciales; à la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit avec les représentants de pays donateurs et des institutions financières et institutions de développement; aux sessions annuelles et aux réunions directives du Conseil du commerce et du développement; et aux réunions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme;

- ii) Gestion des ressources humaines : assistance à l'administration de la CNUCED, s'agissant des politiques et pratiques de gestion du personnel, des mesures à prendre pour appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les directives du Bureau de la gestion des ressources humaines, ainsi que des nouvelles approches et de l'adaptation des politiques et pratiques existantes; administration, sécurité et bien-être du personnel, suivi du comportement professionnel, formation et perfectionnement du personnel, et cessation de service des fonctionnaires relevant des séries 100, 200 et 300 du Règlement du personnel; relations entre le personnel et l'administration : représentation de l'administration de la CNUCED lors des consultations avec les organes représentant le personnel sur les questions relatives au personnel et les questions connexes; gestion des vacances de poste, recrutement, affectation et promotion du personnel recruté au titre des séries 100 et 300 du Règlement du personnel; recrutement, administration et reclassement du personnel recruté au titre de projets; et recrutement de consultants, de vacataires et de stagiaires et services d'appui les concernant;
- iii) Planification du programme, budget et comptabilité : établissement de rapports financiers et comptabilité : contrôle financier et certification de tous les comptes concernant les fonds du budget ordinaire alloués à la CNUCED, y compris pour les activités du programme ordinaire de coopération technique, et les projets financés par le Compte pour le développement; établissement de rapports financiers et comptabilité : établissement de rapports financiers et comptabilité en vertu d'une délégation de pouvoir pour tous les projets de coopération technique financés par différents donateurs en dehors du budget ordinaire; établissement de rapports financiers et comptabilité : tenue des dossiers concernant les voyages, les consultants et les activités menées dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et activités de formation aux fins de l'établissement des rapports; établissement de rapports financiers et comptabilité : examen, tenue et rectification des comptes, et traitement des bordereaux interservices et des pièces de journal, tant au titre du budget ordinaire que des fonds extrabudgétaires; budget-programme : gestion des crédits alloués; contrôle du tableau d'effectifs; certification et établissement de rapports sur l'utilisation des ressources approuvées; et élaboration des rapports sur l'exécution du budget et des rapports statistiques sur les vacances de poste; budget-programme : élaboration des chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005; et préparatifs budgétaires et administratifs pour la onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- iv) Services centraux d'appui : appui à l'édition électronique. Assistance aux divisions pour planifier et établir la documentation à publier sur CD-ROM ou destinée à d'autres médias électroniques, aide à la mise en page pour toutes les activités de publication, quel que soit le support, et coordination des activités de publication assistée par ordinateur; appui à l'édition électronique : administration et contrôle de la qualité du site Web de la CNUCED, coordination technique avec le Centre international de calcul en ce qui concerne le site Web, et élaboration des pages d'intérêt général et coordination

des pages des divisions sur le site Web; gestion des installations : administration des locaux à usage de bureaux, en liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève pour ce qui est de l'entretien des locaux et du matériel, de la gestion des entrepôts et des stocks de publications, et de la liquidation des avoirs du secrétariat par l'intermédiaire du Comité de contrôle du matériel; appui informatique (entretien et mise au point d'applications) : appui opérationnel pour les principales applications (par exemple, systèmes de gestion des documents, bases de données statistiques) et mise au point de nouvelles applications en fonction des besoins; appui informatique (infrastructure de communications) : gestion et amélioration de l'infrastructure du réseau local, gestion des liaisons internes et avec l'extérieur ainsi que des systèmes de courrier électronique et de télécopie; appui informatique (installation et assistance aux utilisateurs) : installation du matériel, services de redéploiement et de maintenance, assistance pour la tenue des inventaires et le contrôle de l'utilisation des ressources, service de renseignements pour les utilisateurs et assistance aux utilisateurs pour les programmes d'application (sur micro-ordinateurs et sur l'ordinateur central); appui informatique (analyse et développement des systèmes) : contrôle intégré de l'ensemble des systèmes informatisés utilisés par la CNUCED, y compris des mesures visant à assurer leur compatibilité et leur conformité avec les technologies utilisées à l'extérieur, et planification et mise au point de nouveaux systèmes; appui informatique : appui informatique fourni dans le contexte de la onzième session de la Conférence et de ses réunions préparatoires; autres services généraux : services généraux fournis dans le contexte de la onzième session de la Conférence et de ses réunions préparatoires; autres services généraux : liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève pour les questions relatives à la sécurité, au transport et aux messageries expresses, au traitement des polices d'assurance, au traitement des factures, à la distribution des répertoires téléphoniques de la CNUCED, et à l'archivage des dossiers administratifs; services d'achat : assistance à l'administration de la CNUCED s'agissant des politiques relatives aux procédures d'achat et au traitement des informations connexes par le Système intégré de gestion; traitement des dons offerts à des organismes sans but lucratif; évaluation des coûts et traitement des demandes de publication et d'impression, y compris les travaux contractuels d'imprimerie; services d'achat : liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève, les bureaux extérieurs du PNUD et les équipes des projets sur le terrain pour toutes les procédures concernant l'acquisition de biens et services au titre de la série 100 des Règles de gestion financière; services d'achat : élaboration de rapports statistiques annuels destinés au PNUD sur les achats au titre des projets, liaison avec le Groupe des services d'achats interorganisations, contrôle des stocks financés par des fonds extrabudgétaires et transferts d'avoirs à des gouvernements au titre de projets; voyages : établissement de prévisions de dépenses concernant les voyages, traitement des demandes d'autorisation de voyage et établissement de fichiers pour le paiement des indemnités de subsistance journalières pour les voyages autorisés du personnel, des consultants et des experts, au titre des activités prévues au budget ordinaire et de celles financées à l'aide de fonds extrabudgétaires;

- v) Services de traduction et d'édition : préparation de la documentation de la CNUCED et soumission pour traduction.

Tableau 12.21

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	12 794,8	13 505,3	69	73
Autres rubriques	5 200,3	6 108,7	—	—
Total	17 995,1	19 614,0	69	73
Fonds extrabudgétaires	2 800,3	2 769,4	18	18

12.76 Le montant demandé, soit 13 505 300 dollars, servira à couvrir le coût de 26 postes d'administrateur et de 47 postes d'agent des services généraux. Les changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs sont le résultat net de la création d'un poste D-2 et des redéploiements suivants : a) apport d'un poste d'informaticien (P-3) du sous-programme 1; b) apport de trois postes P-3 et d'un poste d'agent des services généraux de la composante Direction exécutive et administration au Service d'appui intergouvernemental, au sein duquel seront regroupées toutes les activités d'information, les contacts avec la presse et les relations extérieures; c) transfert au sous-programme 2 d'un poste P-4, comme indiqué ci-dessus; d) transfert à la composante Direction exécutive et administration d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) chargé des questions interorganisations; et e) création proposée d'un poste D-2 à la tête de la Division de la gestion. La Division de la gestion, créée dans le cadre de la restructuration de la CNUCED au cours de l'exercice biennal précédent, regroupe au sein d'une seule entité toutes les fonctions d'appui au programme (dont certaines relèvent d'unités administratives ayant à leur tête un D-1), notamment celles qui ont trait au service des conférences et à l'information, au budget, aux projets et aux finances, à la gestion des ressources humaines, aux technologies de l'information, à la coopération technique et aux services généraux. Les responsabilités que devra exercer le titulaire du nouveau poste D-2 qui dirigera, administrera et encadrera tous les services regroupés au sein de la Division, justifient la création d'un tel poste.

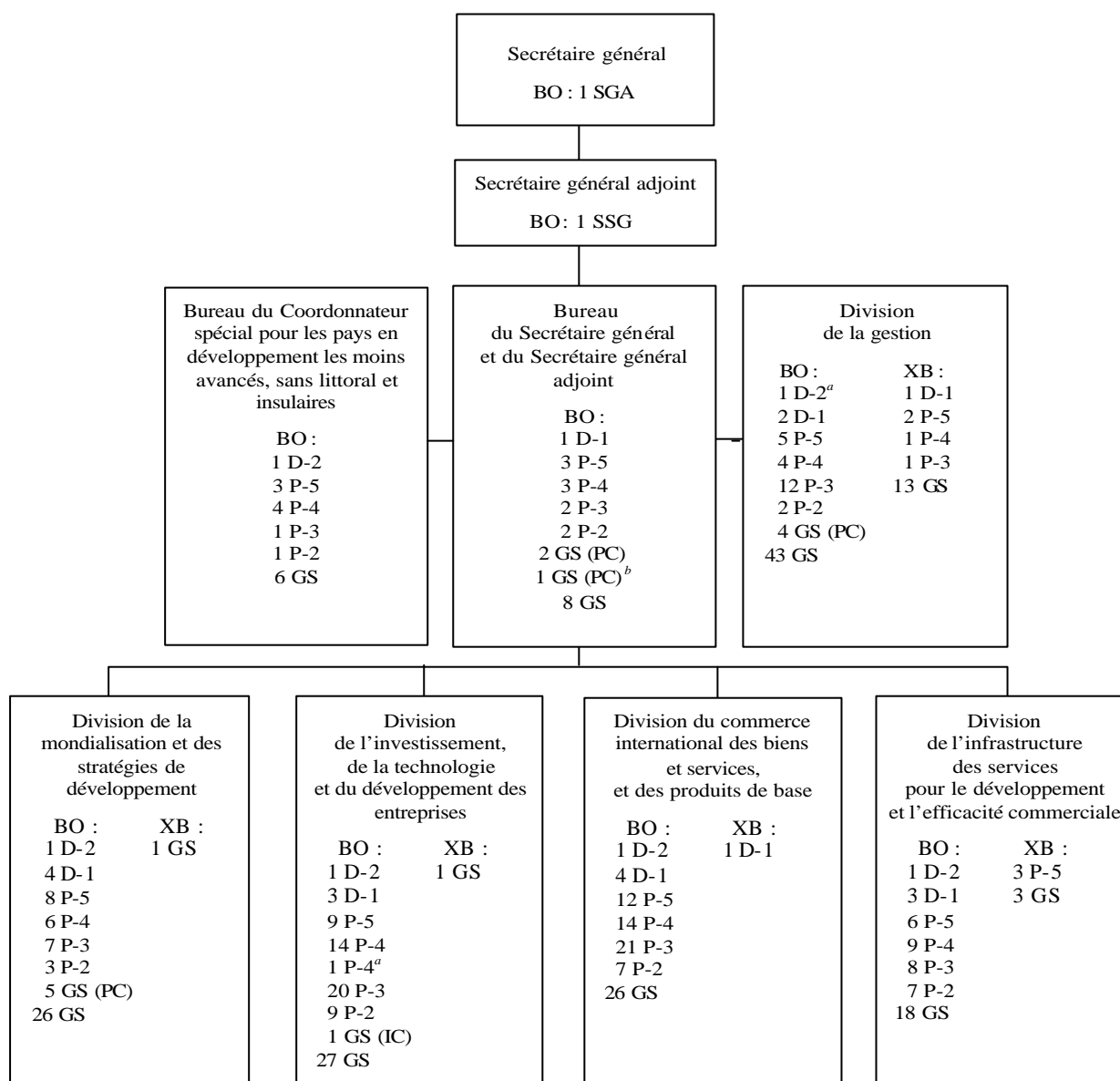
12.77 Le montant prévu au titre des autres dépenses (6 108 700 dollars) se répartit comme suit :

- a) Un montant de 1 051 100 dollars, en augmentation de 49 900 dollars, qui se décompose comme suit : i) 984 900 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour les périodes de pointe et du personnel temporaire affecté au service des réunions organisées par la CNUCED, ainsi que du personnel recruté pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou de longue maladie; et ii) 66 200 dollars, soit une diminution de 6 000 dollars, au titre des heures supplémentaires effectuées par le personnel pendant les périodes de pointe, notamment lors de l'établissement des rapports majeurs de la CNUCED et pendant les réunions du Conseil du commerce et du développement et de ses organes connexes;
- b) Un montant de 18 500 dollars, inchangé, au titre des services de consultants engagés pour aider le personnel à mettre au point et à enrichir les bases de données qu'utilise le secrétariat de la CNUCED;
- c) Un montant de 58 500 dollars, inchangé, au titre des voyages effectués par les fonctionnaires pour participer à des consultations au Siège et à des réunions, notamment à des réunions interorganisations, dans le cadre du mécanisme de coordination sur les questions relatives à

- l'administration générale, au budget et aux finances, au personnel, à la coopération technique et sur les questions techniques ayant trait aux technologies de l'information;
- d) Un montant de 90 100 dollars au titre des services contractuels, qui fait apparaître une diminution de 21 500 dollars, pour couvrir les frais d'impression par des entreprises extérieures de documents officiels, de rapports de réunions, d'imprimés divers et de formules administratives, ainsi que le coût des traductions de communiqués de presse, de brochures et autres faites à l'extérieur. Ce montant permettra aussi de financer la production de certains ouvrages reliés, de CD-ROM, d'affiches et de brochures;
 - e) Un montant de 2 448 900 dollars, en augmentation de 273 200 dollars, au titre des frais généraux de fonctionnement, qui se décompose comme suit : i) 167 400 dollars au titre de la location de mobilier et de matériel, les crédits alloués pour l'exercice biennal en cours et l'exercice antérieur s'étant révélés insuffisants. Cette dépense est en partie compensée par une diminution de 20 800 dollars au titre de la location de mobilier et de matériel; ii) 2 223 400 dollars, en augmentation de 266 700 dollars, au titre des communications, de la valise diplomatique et des frais d'affranchissement; et iii) 58 100 dollars, soit une diminution de 31 100 dollars, au titre de services divers. La diminution correspond à une estimation des besoins prévus;
 - f) Un montant de 38 000 dollars, inchangé, au titre des dépenses de représentation;
 - g) Un montant de 1 270 500 dollars, en augmentation de 125 000 dollars, au titre des fournitures et accessoires, pour financer l'achat d'articles de papeterie et de diverses autres fournitures de bureau, notamment de fournitures utilisées pour le traitement des données, la souscription d'abonnements et l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque. L'augmentation est due en partie à l'insuffisance des crédits alloués pour l'exercice biennal en cours et les exercices antérieurs ainsi qu'à l'utilisation accrue des ateliers d'imprimerie de la CNUCED;
 - h) Un montant de 1 133 100 dollars, en augmentation de 481 800 dollars, qui doit permettre de poursuivre le programme d'informatisation, et qui se décompose comme suit : i) 538 400 dollars pour remplacer du matériel de bureautique; ii) 207 300 dollars pour mettre à niveau le matériel existant, y compris certains articles majeurs tels que les serveurs, etc.; iii) 286 800 dollars pour acheter du matériel informatique, du matériel connexe et des licences d'exploitation de logiciels et remplacer d'autres éléments du matériel de bureau, et iv) 26 600 dollars pour acheter du mobilier et du matériel de bureau. L'augmentation est imputable en partie à la nécessité d'acheter plusieurs logiciels de type nouveau et les licences d'exploitation correspondantes (74 000 dollars) et en partie à l'évolution du secteur informatique, qui fait que l'utilisation de versions plus récentes des logiciels nécessite l'achat de nouvelles licences.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2004-2005



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; GS = agent des services généraux; GS (PC) = agent des services généraux (1re classe); BO = budget ordinaire; XB = fonds extrabudgétaires.

^a Nouveaux postes.

^b Poste reclassé.

Annexe

Produits supprimés

<i>A/56/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Nombre</i>	<i>Raison de la suppression</i>
11A.24 b) i)	Bulletin des prix des produits de base de la CNUCED	4	Intégré dans l' <i>Annuaire des produits de base</i> , et publication de mises à jour plus fréquentes
11A.24 b) iv)	Prospectus du programme SYGADE	2	Fusionné avec Le programme SYGADE : une brève description
11A.24 b) vi)	Glossaire de la SYGADE	2	Le glossaire publié en 2002-2003 est suffisant
11A.24 b) vii)	Bibliothèque virtuelle des documents et publications de la CNUCED sur CD-ROM	2	Technologiquement obsolète
Produit reporté	Cadre de formation pour une gestion efficace de la dette (fonds extrabudgétaires)	1	Non prévu en 2004-2005
11A.31 d) i)	Services consultatifs fournis aux gouvernements, groupes régionaux et sous-régionaux et autres partenaires compétents (centres du programme EMPRETEC, associations d'entrepreneurs, etc.) dans le cadre du programme EMPRETEC	5	Réorientation du programme EMPRETEC, conformément à la décision prise par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-sixième session
11A.31 d) i)	Services consultatifs fournis aux pays en développement en vue d'améliorer leurs moyens d'attirer les investissements de portefeuille à l'étranger et de maximiser les effets de ces investissements sur leur développement	5	Rationalisation et réorientation du programme de travail sur les questions essentielles ayant trait aux investissements étrangers directs, aux entreprises et à la technologie
11A.31 d) i)	Assistance aux PME des pays d'accueil sur les avantages à tirer des courants d'investissement et aux PME des pays en développement pour qu'elles accroissent leurs investissements à l'étranger	5	Réorientation du programme EMPRETEC, conformément à la décision prise par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-sixième session
11A.35 b) iv)	Mise à jour du Répertoire des autorités chargées des questions relatives à la concurrence	1	Un répertoire exhaustif sera publié au cours de l'exercice biennal 2004-2005.
11A.39 d) i)	Services consultatifs sur l'application et l'utilisation des instruments et des logiciels du GTPNet (réseau mondial des pôles commerciaux)	8	Transfert à la Fédération internationale des pôles commerciaux, conformément à la décision adoptée par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-quatrième session
11A.39 d) i)	Services consultatifs sur le renforcement des centres et des réseaux TRAINMAR	12	Fusion du programme TRAINMAR et du programme TRAINFORTRADE, conformément à la décision prise par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-huitième session
11A.39 d) i)	Services consultatifs sur la création et/ou la gestion par les pôles commerciaux de forums régionaux et d'une fédération internationale des pôles commerciaux	8	Transfert à la Fédération internationale des pôles commerciaux, conformément à la décision adoptée par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-quatrième session
11A.39 a) iv) b.	Rapport annuel sur la mise en oeuvre de la stratégie adoptée pour le Programme relatif aux pôles commerciaux	2	Idem
11A.39 d) ii)	Cours régionaux visant à renforcer la gestion des pôles commerciaux (120 participants)	6	Idem

Chapitre 12 Commerce et développement

<i>A/56/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Nombre</i>	<i>Raison de la suppression</i>
11A.39 d) iii)	Contributions de fond et appui technique à l'exécution de projets nationaux, régionaux et interrégionaux dans les domaines suivants : pôles commerciaux	10	Idem
11A.39 d) iii)	Contributions de fond et appui technique à l'exécution de projets nationaux, régionaux et interrégionaux dans les domaines suivants : projets régionaux et nationaux de soutien aux établissements de formation (TRAINMAR)	8	Fusion du programme TRAINMAR et du programme TRAINFORTRADE, conformément à la décision prise par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-huitième session
11A.39 b) v)	CD-ROM TRAINMAR sur la gestion écologique des ports	1	Idem
11A.39 b) iv)	Site Web du programme TRAINMAR	1	Idem
11A.39 b) iii)	Brochure sur le programme TRAINMAR	1	Idem
Produit reporté	Cours de pédagogie TRAINMAR sur un système de formation souple à l'intention de formateurs locaux	1	Idem
11A.39 b) iv)	Matériel pédagogique TRAINMAR pour l'atelier sur la gestion de la formation	1	Idem
11A.39 d) ii)	Séminaires de pédagogie TRAINMAR (60 participants)	4	Idem
11A.39 b) iv)	Site Web du Réseau mondial des pôles commerciaux	1	Transfert à la Fédération internationale des pôles commerciaux, conformément à la décision adoptée par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-quatrième session
11A.39 b) i)	<i>Étude sur les pôles commerciaux</i>	2	Idem
11A.43 a) i) b.	Contributions au rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement	2	Rationalisation des procédures d'établissement de rapports dans le cadre de la réforme du Secrétaire général
11A.43 a) i) a.	Service des séances de l'Assemblée générale	8	Résolution 56/227 de l'Assemblée générale
11A.43 d) i)	Services consultatifs aux pays les moins avancés et aux organes régionaux pour le lancement du processus de mise en oeuvre des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	15	Idem
	Assistance aux pays les moins avancés en ce qui concerne l'établissement des programmes de pays du PNUD en fonction des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	10	Idem
11A.43 b) v)	Profils statistiques et autres des pays les moins avancés, pour la page d'accueil des pays les moins avancés sur l'Internet	1	Idem

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/56/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Nombre</i>	<i>Raison de la suppression</i>
11A.43 b) i)	Profil statistique des pays les moins avancés	2	Idem
11A.46 a) iii) b.	Plan indicatif annuel pour la coopération technique	2	Décision prise par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-neuvième session, tenue septembre 2002
Total		135	
